



Conseil régional du Centre – Val de Loire  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.regioncentre-valde Loire.fr)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20180914-18\_08\_31\_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2018

## Délibération de la Commission Permanente

**CPR N° 18.08.31.04**

**OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt  
CAP FILIERES  
Révision du CAP Bovin Viande 3<sup>ème</sup> génération  
Approbation d'un avenant  
Modification de délibération**

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **14 septembre 2018** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n° 15.05.05 du 18 décembre 2015 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la délibération DAP n° 16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

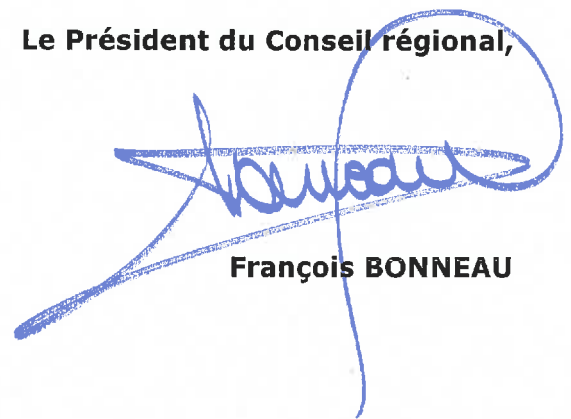
Vu l'avis favorable émis par la commission « Développement Economique, Economie Sociale et Solidaire, Agriculture, Transfert de Technologie » lors de sa réunion du 07 septembre 2018 ;

Considérant que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre des CAP FILIERES ;

## DECIDE

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise en place du CAP Bovin Viande 3 (**annexe 1**), les fiches révisées (**annexe A**) et le budget prévisionnel révisé (**annexe B**)
- de modifier en conséquence la délibération du 08 Juillet 2016 (CPR 16.06.31.42)
- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'ensemble des actes afférents à cette opération dont cet avenant.

**Le Président du Conseil régional,**



**François BONNEAU**

**SIGNE ET AFFICHE LE : 14 septembre 2018**

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification



## AVENANT n° 1 AU CONTRAT D'APPUI AU PROJET BOVIN VIANDE 3<sup>ème</sup> Génération

**Entre,**

**La Région Centre-Val de Loire**, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117 - 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 14 septembre 2018 (CPR n° 18.09.31.04), ci-après dénommée « La Région »,

**d'une part,**

et

**La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire**, Siret n°18450013000028, ayant son siège situé Cité de l'Agriculture, 13 avenue des droits de l'homme, 45921 ORLEANS Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Jean-Pierre LEVEILLARD, ci-après dénommée « La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre Val de Loire »,

Et

**INTERBEV – Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes**, Siret : 42389925100015, ayant son siège Cité de l'Agriculture, 13 avenue des Droits de l'Homme 45000 ORLEANS, représenté par son Président, Monsieur François SILLIER,

d'autre part,

**VU** le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015,

**VU** les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020,

**VU** le régime cadre notifié SA. 50388 (ancien 39618) « Aide aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production agricole primaire »,

**VU** le régime cadre notifié SA 39677 (2014/N) "Aides aux actions de promotion des produits agricoles

**VU** le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne,

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 41075 (2015/XA), relatif aux aides aux actions de promotion en faveur des produits agricoles pour l'année 2015, adopté sur la base du règlement

d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 40833 (2015/XA), relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

**VU** le régime cadre exempté de notification n° SA 40957 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2020,

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 40979 (2015/XA), relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

**VU** le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

**VU** la délibération DAP n°16.01.02 du 04 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région

**VU** la délibération de DAP n° 15.05.05 du 18 décembre 2015 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission permanente,

**VU** la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

**VU** la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

**VU** la délibération de la CPR du Conseil régional n° 16.06.31.42 du 08 juillet 2016 adoptant le programme relatif au CAP Bovin Viande 3,

### **Il a été convenu ce qui suit,**

#### **Article 1**

Les fiches et le budget modifiés sont présentés en annexes A et B.

#### **Article 2**

**L'article 4** relatif au **budget** est modifié comme suit :

La Région affecte une subvention globale maximum de **3 141 603 €** pour la réalisation du programme Bovin Viande 3 révisé.

Les fiches actions révisées (annexe A) et le tableau récapitulatif en annexe B présentent par volet les actions révisées et opérations éligibles à une aide régionale.

**L'article 5** relatif aux « **engagements des crédits pour le CAP Bovin Viande 3<sup>ème</sup> génération** » est modifié comme suit

L'engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale ou du comité de programmation FEADER. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra intervenir selon les modalités d'application définies en Commission permanente régionale ou du PDR (plan de développement rural).

Versement des crédits

Les modalités de versements seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le payeur régional du Centre – Val de Loire.

**Article 3 :**

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Orléans, le 14 septembre 2018  
en 3 exemplaires originaux

Pour le Président du Conseil Régional  
Et par délégation  
Le Vice Président

Le Président de la Chambre Régionale  
d'Agriculture du Centre

Harold HUWART

Jean-Pierre LEVEILLARD

Le Président d'INTERBEV

François SILLIER



Filière Bovins Viande  
en région  
Centre-Val de Loire

**Programme d'actions  
2016 - 2020**

**CAP Bovins viande 3<sup>ème</sup> génération**

**Adopté en CPR du 08/07/2016**

**Révisé en CPR du 14/09/2018**

**PROJET DE FILIERE BOVINS VIANDE**



**avec le soutien de**



**CAP filière Bovins viande du Centre-Val de Loire  
2016-2020**

- Axe A.1. **Rapprocher l'offre et la demande**
- Action A.1.1. « Analyser la consommation de la viande bovine en région Centre-Val de Loire et dans les gros bassins de consommation proches »
- Action A.1.2. « Capitaliser et consolider pour la filière bovins viande les résultats de l'étude du Conseil régional « caractérisation de l'offre régionale »
- Action A.1.3. « Valoriser les résultats sous forme d'une rencontre d'information et d'échanges entre producteurs / distributeurs / consommateurs »
- Action A.1.4. « Rencontres techniques restauration scolaire »
- Axe A.2. **Valoriser la viande du Centre-Val de Loire**
- Action A.2.1. « Intégrer les entreprises et exploitations viande bovine dans la signature © du CENTRE »
- Action A.2.2. « Soutenir les marques existantes par la promotion »
- Action A.2.3. « Développer les circuits de proximité »
- Action A.2.4. « Promouvoir la charte des bonnes pratiques d'élevage auprès des éleveurs allaitants et du grand public »
- Axe A.3. **Sécuriser le revenu des producteurs engraisseurs bovin viande, encourager à la finition et à la mise en place d'engraissement** : « Appui à la structuration de l'offre viande bovine »
- Axe A.4. **Identifier l'empreinte environnementale** : « Mettre en avant les contributions positives de l'activité allaitant et accompagner dans les marges de progrès »
- Axe A.5. **Diffuser l'information et organiser la communication**
- Action A.5.1. « Créer et diffuser l'information via un bulletin « Esprit Filière »
- Action A.5.2. « Mettre en place des journées d'échanges et d'information »
- Action A.5.3. « Solliciter les outils INTERBEV de communication Grands Publics »
- Action A.5.4. « Communiquer sur les actions du CAP filière et les contacts clés »
- Axe B.1. **Rendre attractif les métiers de la viande**
- Action B.1.1. « Coordonner et mutualiser les actions de promotion des métiers de la viande auprès des scolaires »
- Action B.1.2. « Mettre en place des actions de promotion »
- Axe B.2. **Pérenniser l'activité d'abattage**
- Action B.2.1. « Mettre en œuvre un groupe de travail « abattoirs régionaux »
- Action B.2.2. « Soutenir les investissements de diversification des abattoirs »
- Action B.2.3. « Etude problématique main d'œuvre chaîne d'abattage »
- Axe B.3. **Reprendre, développer ou céder son exploitation**
- Action B.3.1. « Communication positive »
- Action B.3.2. « Installation Progressive »
- Action B.3.3. « Suivi-post installation »
- Action B.3.4. « Préparation des éleveurs à la transmission de leur exploitation »
- Action B.3.5. « Outils d'ingénierie financière »
- Axe C.1. **Organiser la Main d'œuvre et le travail**
- Action C.1.1. « Informer sur les outils de diagnostic »
- Action C.1.2. « Accompagner et informer sur la mise en place de la main d'œuvre partagée »
- Action C.1.3. « Créer des références sur la gestion des ressources humaines et l'organisation du travail »

Axe C.2. **Améliorer les conditions de travail et moderniser les exploitations :**  
« Soutenir l'investissement dans les exploitations allaitantes»

Axe C.3. **Améliorer et sécuriser le revenu pour les différents débouchés**

Action C.3.1. « Accompagner techniquement les projets des éleveurs »

Action C.3.2. « Créer des références, diffuser et communiquer sur les travaux de recherche »

Action C.3.3. « **Maintien du maillage territorial élevage**»

Action C.3.4. « Simplifier et optimiser la gestion du troupeau avec la boucle électronique dite  
« active » »



<b>CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)</b>	
<b>Axe A.1 : Rapprocher l'offre et la demande pour plus de valeur ajoutée</b>	
<b>Action A.1 : Etudes du marché de la viande bovine par la caractérisation de l'offre et l'analyse de la consommation de la viande bovine en région Centre-Val de Loire</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>La consommation de viande bovine diminue en France depuis les années 1980 : aujourd'hui la consommation moyenne est de 24 kg/hab/an équivalent carcasse, soit 28 % de la viande consommée en France. La consommation de steak haché progresse et représente environ 40% de la consommation des français (GMS + RHF).</p> <p>Une évolution de la consommation est constatée avec de plus en plus de plats élaborés et une recherche du prix le plus bas, soit des morceaux plus petits (impact sur gabarit animaux).</p> <p>La consommation principale de la viande est de la vache plus persillée, plus gouteuse mais plus ferme et plus rouge. Les jeunes animaux mâles sont principalement exportés. Il existe donc un décalage entre la production et la consommation.</p> <p>La valeur ajoutée sur les produits reste un des principaux leviers pour changer la situation financière des élevages allaitants.</p> <p>Pour développer la valeur ajoutée des produits viande bovine en région, les producteurs ont besoins d'adapter leur production à la demande des consommateurs.</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître ce qui est réellement consommé dans les différents lieux de consommation (volumes, morceaux, lieux d'achat, de consommation, fréquence d'achat...) dans le bassin Centre-Val de Loire élargi aux bassins limitrophes.</li> <li>- Confronter la demande précisée à l'offre existante.</li> <li>- Rendre compte de l'adéquation du marché régional.</li> <li>- Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande.</li> <li>- Créer plus de valeur ajoutée en région.</li> </ul>
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>A.1.1. Analyser la consommation de la viande bovine en région Centre-Val de Loire et dans les gros bassins de consommation proches :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire une bibliographie des données de consommation existantes</li> <li>- rencontrer les opérateurs de la distribution pour confirmer les résultats bibliographiques</li> <li>- rassembler et compiler les informations sous forme pédagogique</li> </ul> <p><b>A.1.2. Capitaliser et consolider pour la filière bovins viande les résultats de l'étude du Conseil régional « caractérisation de l'offre régionale » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rapprocher et examiner les données de consommation avec les données de production</li> <li>- identifier les leviers d'actions pour les partenaires régionaux et les contextualiser avec des exemples d'initiatives réussies d'introduction des produits agricoles dans la restauration collective du territoire régional ou national</li> </ul> <p><b>A.1.3. Valoriser les résultats sous forme d'une rencontre d'information et d'échanges entre producteurs / distributeurs / consommateurs</b></p> <p><b>A.1.4. Rencontres techniques restauration scolaire</b></p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Interbev CVL
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de résultats :</li> <li>Un rapport de l'étude consommation</li> <li>Une rencontre de présentation des résultats</li> <li>Evolution du ratio production/consommation 2016-2020</li> </ul>

	- Indicateurs de suivi : Nombre de prise de contacts Nombre de journées mobilisées par maître d'œuvre Rapports intermédiaires
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	Juillet 2016 - juillet 2017
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRACVL et Interbev CVL
<b>8. Partenariat</b>	Toute la filière
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>Total = 37 750 €</b> <b>A.1.1.</b> Temps de réalisation Interbev CVL : 10 jrs x 350 € = <b>3 500 €</b> CRACVL : 10 jours x 550 € (coût journalier) = <b>5 500 €</b> (pour mémoire) <b>A.1.2.</b> Temps de réalisation COVALOR : 5 jrs x 550 € = <b>2 750 €</b> (pour mémoire) <b>A.1.3.</b> Supports (location, accueil, impression, intervenant) = <b>8 000 €</b> <b>A.1.4.</b> Rencontres techniques restauration scolaire = <b>18 000 €</b>
<b>10. Aide Régionale</b>	<b>Total = 15 800 €</b> A.1.1. / 80% = 2 800 € A.1.3. / 50% = <b>4 000 €</b> A.1.4. / 50% = <b>9 000 €</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement du bénéficiaire et maître d'œuvre

**CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)**

**Axe A.1 : Rapprocher l'offre et la demande pour plus de valeur ajoutée**

**Action A.1.4 : Rencontres techniques restauration scolaire**

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<p>La restauration hors domicile représente 30% de la part de la viande bovine réfrigérée au plan national. A ce jour, les viandes bovines importées représentent plus des 2/3 des viandes consommées dans ce circuit. Dans la poursuite des actions entreprises par la CAP filière, il convient d'inscrire l'approvisionnement de la restauration de la région Centre-Val de Loire par la viande bovine produite sur ce bassin. Le chantier à ouvrir s'avère très vaste, aussi convient-il de débiter par la restauration collective et notamment la restauration scolaire.</p> <p>La viande bovine n'est pas un produit banal. Elle résulte d'un long processus et d'une chaîne de valeur transmise entre les maillons de la filière. Ce qui en fait un produit noble qui mérite toute l'attention des différents partenaires. Aussi convient-il de prendre en compte l'impérieuse nécessité de l'équilibre carcasse des fournisseurs et les attentes des « distributeurs » pour satisfaire leurs consommateurs.</p>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire prendre conscience à chaque partenaire de l'intérêt de ce type de démarche pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ maintenir l'élevage allaitant sur notre territoire et apporter une meilleure rémunération aux éleveurs</li> <li>○ soutenir l'économie locale et ce pour l'ensemble des acteurs</li> <li>○ accroître le lien social sur le territoire en donnant du sens</li> <li>○ participer à l'éducation au goût des plus jeunes</li> <li>○ promouvoir les métiers</li> </ul> </li> <li>• Impliquer chaque acteur à son niveau pour fournir un plat de qualité aux convives : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Qualité des bovins : Nécessité d'établir une planification de menus avec les acteurs de l'aval</li> <li>○ Qualité de l'abattage, découpe et respect de la maturation</li> <li>○ Qualité des morceaux et association pour réduire les coûts</li> <li>○ Qualité de la recette et de sa mise en œuvre (techniques de cuissons)</li> </ul> </li> <li>• Réfléchir à la mise en place concrète de la démarche en définissant le rôle et les objectifs de chaque acteur et mettre en place des relations pérennes.</li> <li>• Ne pas réduire la ligne budgétaire « viande » mais investir sur de la viande de qualité.</li> <li>• Limiter le gaspillage alimentaire</li> <li>• Communication auprès des convives</li> </ul>
<p><b>3. Contenu de l'action</b></p> <p><b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p>Il conviendra d'identifier sur la région un ou plusieurs territoires voulant expérimenter ce dispositif.</p> <p>L'action s'adressant au réseau scolaire, elle pourra être transversale entre l'échelon communal, départemental et régional.</p> <p>L'action débutera par la connaissance des commandes en viande bovine (quantité, périodicité, volume, budget, qualité) des partenaires (élus, acteurs économiques de la filière, les binômes cuisiniers/intendants) et leurs attentes. Le lien sera fait avec les résultats de <b>l'étude du Conseil régional « caractérisation de l'offre régionale »</b>. Les données de consommation des établissements scolaires seront examinées. Il s'agira de s'appuyer sur les leviers d'actions qui ont été identifiés et les contextualiser avec des exemples d'initiatives réussies d'introduction des produits agricoles dans la restauration collective du territoire régional ou national.</p> <p>Elle se poursuivra par la rencontre des fournisseurs locaux pour un échange portant sur l'équilibre carcasse, la destination culinaire des pièces bouchères avec leur association possible, les pratiques des abattoirs.</p>

	<p>Ces rencontres pourront s'opérer sur un site pour mieux cerner le contexte de la production de viande. Il conviendra à ce moment de préciser la répartition des volumes en fonction des destinations culinaires (ex pour un avant : 1/3 en haché, 1/3 en émincé/ 1/3 en viande à bourguignon) avec l'objectif d'engager une réflexion sur la valorisation d'une ou parties de carcasses pour réduire les coûts d'achat.</p> <p>Une demi-journée sera consacrée à la préparation des viandes : technique de découpe, le vocabulaire employé vis-à-vis des cahiers des charges, le conditionnement, les effets de la maturation avec des travaux pratiques pour appréhender les différences selon les techniques culinaires employées (pertes en eau, qualité gustatives. Ces notions s'avèrent importantes d'une part par rapport à la fourniture des viandes issues du troupeau allaitant et d'autre part pour limiter le gaspillage alimentaire.</p> <p>Un travail sera réalisé avec des partenaires de l'élevage (organisations économiques) pour identifier les besoins, la planification pour le délai de finition attendue et la revalorisation des carcasses. Cette démarche pourra s'accompagner sur une communication auprès des convives pour donner du sens à leur alimentation.</p> <p>L'action devrait tendre à la définition d'une contractualisation entre parties, seul dispositif garant de la pérennité de l'action.</p> <p>Cette réalisation devra être diffusable auprès du territoire. Les acteurs, chacun dans leur domaine, pourront être reconnus comme des ambassadeurs. Un support sous format de « guide méthodologique » sera proposé.</p> <p>Cette action sera menée en complémentarité avec l'action A.2.3. Développement de circuits de proximité.</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Interbev CVL
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>- Indicateurs de résultats : Définition d'un cadre contractuel entre les parties Un guide de bonne pratique de partenariat : (modalité d'interaction entre partenaires)</p> <p>- Indicateurs de suivi : Les comptes rendus des réunions Tenue de 6 demi-journées</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	Septembre 2018 - juillet 2020
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Interbev CVL
<b>8. Partenariat</b>	Acteurs économiques de la filière, les collectivités, les établissements scolaires, les organisations professionnelles agricoles
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>A.1.4 Total = 18 000 €</b> 6 rencontres techniques : 1 rencontre = Animation groupe, préparation des réunions et journées techniques (compte-rendu, fixation et atteinte des objectifs) : 5,5 jours x 350€ (coût journalier) + 1 075€ frais de réunion (logistique, location des salles, traiteur, intervention expert...) = 3 000 € Total pour 6 rencontres : 6 x 3 000 € = 18 000 € soit 33 jours.</p>
<b>10. Aide Régionale</b>	<b>A.1.4. Total = 9 000 €</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Interbev Centre-Val de Loire 50% autofinancement

<b>CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)</b> <b>Axe A.2 : Valoriser la viande du Centre-Val de Loire</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	La filière bovin viande traverse une crise. Il est aujourd'hui essentiel de trouver des solutions locales pour pérenniser la production et créer de la valeur ajoutée dans les exploitations du Centre-Val de Loire. Bien que notre région soit plutôt orientée vers la grande culture, il existe dans nos terroirs un savoir-faire sur la viande bovine, qui est souvent méconnu des consommateurs. Il est nécessaire de promouvoir ce produit et de soutenir la création de nouveaux débouchés sur la région.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Faire connaître le produit viande régionale aux consommateurs, développer la consommation locale et permettre aux opérateurs de mieux le valoriser.
<b>3. Contenu de l'action</b>  + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<b>A.2.1. Adhésion à la signature © du Centre</b> <b>A.2.2. Promotion des marques existantes</b> <b>A.2.3. Développement de circuits de proximité par un accompagnement à la diversification et l'organisation de l'offre collective</b> <b>A.2.4. Promotion de la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage</b>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Interbev CVL et partenaires retenus lors de l'Appel d'Offre au 2 <sup>ème</sup> semestre 2016
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	- Indicateurs de résultats : Les indicateurs mesurables et quantifiables devraient être définis au démarrage de l'action globale selon les impacts anticipés. Ils pourraient être : - évolution du % des animaux abattus pour le compte des éleveurs - évolution du % des carcasses destinées à la RHD  - Indicateurs de suivi : Feuille d'émargement des réunions mises en place dans chaque action Compte-rendu des réunions Bilan des actions
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	Juillet 2016 - juillet 2020
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Interbev CVL
<b>8. Partenariat</b>	CENTRECO, professionnels de la filière, éleveurs
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>Coût total de l'action : 251 900 €</b> <b>A.2.1.</b> Temps de promotion et d'accompagnement des dossiers = <b>7 000€</b> (pour mémoire) <b>A.2.2.</b> Temps d'animation = <b>12 400 €</b> (pour mémoire) <b>A.2.3.</b> Objectif de 6 groupes : 40 jours sur la durée du CAP par groupe = <b>152 500 €</b> <b>A.2.4.</b> Convention CNE = 20 000 € x 4 années = <b>80 000 €</b> (pour mémoire)
<b>10. Aide Régionale</b>	<b>A.2.3. / 50% = 76 250 €</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires et maîtres d'œuvre

**CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)**  
**Axe A.2 : Valoriser la viande du Centre-Val de Loire**

**Action A.2.1 : Intégrer les entreprises et exploitations viande bovine dans la signature © du CENTRE**

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<p>La Région Centre-Val de Loire est une région qui possède à la fois un patrimoine culinaire reconnu (Tarte tatin, Lentille verte du Berry, Chavignol...), un patrimoine naturel diversifié et un patrimoine culturel important (Val de Loire classé au patrimoine mondial de l'UNESCO).          La région possède également une grande diversité agricole, ce qui lui permet d'avoir des spécificités gastronomiques locales.          Afin de faire connaître et de maintenir vivantes les traditions agricoles et culinaires de la région, à l'initiative de la Région Centre-Val de Loire et en lien avec les réseaux consulaires et les professionnels, il a été créé la signature régionale © du Centre. Elle atteste de la volonté de faire exister la région Centre-Val de Loire à travers l'excellence de ses produits, la richesse de son histoire, la force de ses terroirs et sa douceur de vivre.</p>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<p>Intégrer les entreprises viande bovine dans la démarche © du Centre afin qu'elles puissent bénéficier de son programme d'actions de communication (événements ciblés comme des salons, foires, actions GMS... ou promotion des marques auprès des restaurateurs).          Cela permettra également aux entreprises locales de se faire connaître du grand public et de valoriser leur savoir-faire.</p>
<p><b>3. Contenu de l'action</b>   <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p>Les professionnels de la filière viande bovine pourront entrer dans la signature © du Centre via les chartes « producteurs » et « transformateurs » : éleveurs en vente directe, abattoirs privés (Vendôme et Méridon), ateliers de découpe et transformation (Berry Bocage et Châteauroux Viandes),...          Aujourd'hui seul l'abattoir de Vendôme et la société Berry Viande sont adhérents.          Afin d'augmenter ce nombre, l'interprofession doit communiquer sur la signature auprès des professionnels régionaux de la filière et accompagner les intéressés dans la construction de leur dossier.</p>
<p><b>4. Bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p>Interbev CVL</p>
<p><b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b></p>	<p>- Indicateurs de résultats :          L'adhésion des opérateurs régionaux de la filière viande bovine à la signature © du Centre pour promouvoir le savoir-faire local :            - 2 abattoirs            - 2 ateliers de découpe et transformation          4 éleveurs</p> <p>- Indicateurs de suivi :          Nombre de dossiers déposés : 12</p>
<p><b>6. Calendrier de mise en œuvre</b></p>	<p>Juillet 2016 - juillet 2020</p>
<p><b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b></p>	<p>Interbev CVL</p> <p>Interbev CVL, représentant de la filière régionale bovins viande, se chargera de l'animation de cette action.          Le comité fera la promotion de la signature © du Centre auprès des professionnels régionaux et il accompagnera les porteurs de projets dans leur démarche d'adhésion.          Il permettra également la mise en relation entre © du Centre et les opérateurs amont et aval de la filière.</p>

<b>8. Partenariat</b>	CENTRECO, professionnels de la filière.
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>Coût total de l'action A.2.1. = 7 000 €</b> Temps d'animation (350 €/jour) : - Promotion de la signature © du Centre : 2 journées/an = <b>2 800 €</b> - Accompagnement des professionnels de la filière dans la démarche : 3 journées/an = <b>4 200 €</b>
<b>10. Aide Régionale</b>	
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Interbev CVL

<b>CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)</b>	
<b>Axe A.2 : Valoriser la viande du Centre-Val de Loire</b>	
<b>Action A.2.2 : Soutien aux marques existantes par la promotion</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>Interbev Centre-Val de Loire accompagne les opérateurs de la région qui mettent en place des démarches d'identification régionales de la viande bovine en région Centre – Val de Loire dans leurs actions de promotion en grandes et moyennes surfaces, uniquement si elles s'appuient sur un cahier des charges interprofessionnel et qu'elles sont reconnues en tant que telle (contrôle des opérateurs par un organisme tiers).</p> <p>En région Centre-Val de Loire, Interbev Centre-Val de Loire soutient, depuis sa création, la marque Viande/Saveur du Berry, qui est une démarche d'identification régionale de la viande bovine, seule marque qui s'appuie sur le cahier des charges VBF et la démarche générique Race à Viande. Cette marque fait la promotion d'une viande née, élevée et abattue en région Centre – Val de Loire et permet l'organisation d'une filière locale.</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Cette action a pour objectif de mettre en avant les marques d'identification régionales des viandes bovines pour asseoir leur notoriété auprès des consommateurs.
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>L'accompagnement des opérateurs se fait notamment au travers du financement de plusieurs types d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'animation de points de vente, réalisées par une animatrice professionnelle formée à cette démarche ou par des éleveurs,</li> <li>- de dégustations de viande,</li> <li>- de fourniture de matériel d'animation et de documentation.</li> </ul> <p>Interbev Centre-Val de Loire accompagne déjà les actions de communication en GMS de la marque Viande du Berry. Avec cette action, ce accompagnement pourra être démultiplié sur d'autres SIQO.</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Les opérateurs distribuant une marque régionale s'appuyant sur le cahier des charges de l'interprofession.
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>- Indicateurs de résultats : Evolution des ventes des produits marques locale</p> <p>- Indicateurs de suivi : 60 animations mises en place dans les GMS</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	Juillet 2016 - juillet 2020
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Interbev CVL
<b>8. Partenariat</b>	COVALOR, professionnels de la filière.
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>Total = 12 400 €</b> (pour mémoire)</p> <p>Interbev Centre-Val de Loire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement de 15 animations GMS/an : 160 €/animation x 4 années = <b>9 600 €</b></li> <li>- temps d'organisation : 2 jours/an = 2 x 350 € x 4 = <b>2 800 €</b></li> </ul>
<b>10. Aide Régionale</b>	
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Interbev CVL



**CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)****Axe A.2 : Valoriser la viande du Centre-Val de Loire****Action A.2.3 : Développer les circuits de proximité**

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<p>« Produire, transformer et commercialiser en local » est une stratégie porteuse d'emplois non délocalisables et de valeur ajoutée pour nos éleveurs et leur territoire.</p> <p>C'est pourquoi les circuits de proximité se développent : demande des consommateurs en produits locaux, approvisionnement local des restaurations collectives, projets d'agriculteurs en circuits courts...</p> <p>Dans le même temps, on assiste à une recherche d'optimisation : le manque d'outils (abattage, découpe, transformation) en région Centre-Val de Loire, une charge de travail importante pour les producteurs, et des initiatives collectives qui émergent (ateliers collectifs de transformation, magasins de producteurs...)...</p> <p>Des solutions doivent donc être trouvées localement pour pérenniser la production et développer la vente de viandes en circuits de proximité afin de créer de la valeur ajoutée pour les éleveurs.</p> <p>Actuellement plusieurs projets sont en cours sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Des groupes de réflexion sur l'organisation des producteurs pour fournir des circuits de proximité ont été mis en place au sein de certaines fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles (UDSEA/FDSEA). Il s'agit d'aller plus loin et de réfléchir à une organisation collective des producteurs pour une meilleure structuration et discussion avec les opérateurs de la filière.</li> <li>➤ Un groupe d'éleveurs en agriculture biologique s'est constitué dans l'Indre pour réfléchir à comment travailler ensemble pour valoriser localement leur production. L'abattage et la découpe se feraient essentiellement à Valençay (36).</li> <li>➤ Un groupe de travail RHD au sein d'Interbev Centre - Val de Loire qui réfléchit sur le développement de l'approvisionnement local en restauration collective, en identifiant les freins, les opportunités locales et les acteurs à mobiliser.</li> <li>➤ Un groupe d'éleveurs structure une offre collective autour de l'abattoir de Saint Amand Montrond (18).</li> <li>➤ Réflexion pour l'approvisionnement du Lycée de Fondettes.</li> </ul>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<p>Le principal objectif est de conforter, créer et/ou organiser la structuration de nouvelles filières de l'acte de production à celui de consommation.</p> <p>In fine, le but est de créer de la valeur ajoutée pour les éleveurs allaitants régionaux et de répondre aux besoins des consommateurs.</p>
<p><b>3. Contenu de l'action</b></p> <p><b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudier collectivement la stratégie d'implantation des groupes existants ou à créer, et les partenariats à mettre en œuvre autour de ces groupes.</li> </ul> <p>Afin d'organiser une offre cohérente avec la demande, ces groupes de travail s'appuieront et seront menés en parallèle de l'étude de marché sur la consommation de la viande bovine en région Centre Val de Loire et dans les bassins de consommation proches, réalisée dans le cadre du CAP.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des groupes de travail d'éleveurs « structuration de l'offre » ou conforter les groupes existants.</li> <li>- Accompagner ces groupes dans leur démarche de diversification individuelle ou collective.</li> <li>- Mettre en relation les groupes avec l'aval avec une phase test d'approvisionnement local (par exemple avec des lycées).</li> </ul> <p>Le groupe RHD d'Interbev Centre-Val de Loire souhaite mettre en place des essais dans les établissements scolaires afin de pouvoir proposer aux collectivités un cahier des charges « type » permettant de développer l'approvisionnement local.</p>

	<p>Les essais seront basés sur la cuisson de la viande, sur l'équilibre carcasse, sur l'approche recette..</p> <p>L'objectif est de pouvoir devenir une région pilote pour Interbev sur les questions de la restauration collective.</p> <p>- Capitalisation sur les travaux du groupe PRDAR 321 « Circuits de proximité » des CAs.</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Interbev CVL et les partenaires en réponse à AAP
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>- Indicateurs de résultats :</p> <p>La constitution de 6 groupes d'éleveurs qui proposent une offre structurée. Evolution du nombre d'animaux abattus dans ces circuits de proximité.</p> <p>- Indicateurs de suivi :</p> <p>50 réunions organisées. 6 tests mis en place dans les lycées régionaux (1/dpt). Augmentation de 20% des animaux abattus dans ces circuits.</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	<p><b>Second semestre 2016</b> : Appel d'offre déposé pour les animations des groupes de travail.</p> <p><b>Septembre 2016 - septembre 2018</b> (<i>attente des résultats de l'enquête sur commercialisation</i>) : groupes de travail « structuration de l'offre ».</p> <p><b>Septembre 2018 - fin du CAP</b> : Mise en relation des acteurs de la filière (amont-aval)</p> <p><b>Fin 2017 - début 2018</b> : Mise en place des premiers tests dans les lycées.</p>
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Interbev CVL
<b>8. Partenariat</b>	Etablissements scolaires, responsables de cantine, responsables achat restauration collective, abattoirs, DRAAF...
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>Coût total de l'action A.2.3. = 152 500 €</b></p> <p>40 jours d'accompagnement par groupe sur la durée du CAP</p> <p>- animation groupe : 40jrs x 6 groupes x 550 € (coût jour max.) = <b>128 750 €</b></p> <p>- frais de réunion (logistique : location salles...) : <b>3 000 €</b></p> <p>- animation générale et mise en relation par Interbev CVL : 25j x 350 € = <b>8 750 €</b></p> <p>- expérimentation dans les lycées par Interbev Centre - Val de Loire : <b>12 000 €</b> pour les 6 lycées tests (achat de viande, achat/location d'équipements spécifiques, réalisation et impression d'un livrable sur les résultats des essais...)</p>
<b>10. Aide Régionale</b>	<b>A.2.3. / 50% = 76 250 €</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires et maîtres d'œuvre.
<b>12. Observations</b>	<p>Le coût journalier pour l'animation du groupe sera affiné au moment de la validation des partenaires.</p> <p>A mi-parcours, cette fiche pourra être réajustée en fonction des actions relatives aux circuits de proximité menées dans d'autres CAP filière, sous réserve de validation du Conseil Régional.</p> <p>Pour des projets collectifs à dimensions économiques et environnementales, les groupes d'éleveurs pourront être labellisés GIEE.</p> <p>Les lycées tests seront choisis dans la liste des lycées sélectionnés dans l'étude du Conseil Régional.</p>

<b>CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)</b> <b>Axe A.2 : Valoriser la viande du Centre-Val de Loire</b>	
<b>Action A.2.4 : Promouvoir la charte des bonnes pratiques d'élevage auprès des éleveurs allaitants et du grand public</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>Dans un contexte de questionnement croissant de la société vis-à-vis des pratiques en élevage, la charte demeure l'outil indispensable pour rassurer les consommateurs. Dans cet objectif, le réseau charte a construit des supports de communication sur les services rendus par l'élevage allaitant. De nombreux outils de communication sont à prévoir dans le cadre « du renouvellement de la charte » et des nouvelles attentes des consomm'acteurs, des éleveurs et de l'administration.</p> <p>Socle de base des démarches qualité, la charte des bonnes pratiques tend à avoir de plus en plus d'importance. De nombreux projets vont aujourd'hui dans le sens de la segmentation et de la valorisation du cœur de gamme en GMS. Cette valorisation passe actuellement par la charte des bonnes pratiques d'élevage. De plus, l'adhésion à la charte devient aujourd'hui un critère d'approvisionnement français incontournable dans la restauration collective mais aussi de conditionnalité des aides régionales et nationales. Aujourd'hui les éleveurs allaitants voient de moins en moins l'utilité de la charte par manque d'information principalement. Un groupe « viande » a été mis en place début 2016 par la confédération nationale de l'élevage afin que la charte crée d'avantage de valeur ajoutée pour les éleveurs allaitants. Le comité de pilotage régional de la charte aura pour mission de définir les orientations de la charte en région et notamment de sa valorisation en élevage allaitant.</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'image de l'éleveur et de l'élevage auprès du grand public</li> <li>- Informer les éleveurs de l'utilité de la charte pour trouver de nouveaux débouchés et donc créer de la valeur ajoutée.</li> </ul>
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Dans le cadre de l'animation régionale de la charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Faire la promotion de l'élevage « charte » lors des événements grand public régionaux (Made in viande etc.) et auprès des GMS.</li> <li>→ Informer les éleveurs sur les avantages à adhérer à la charte des bonnes pratiques en élevage allaitant.</li> <li>→ Informer les éleveurs des modalités d'adhésion à la charte.</li> </ul> <p>Cette information auprès des éleveurs pourra se faire par l'intermédiaire des organismes de conseil et de contrôle des élevages (OPAV), lors de toute réunion à destination des éleveurs etc.</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	-
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de résultats : Un grand public mieux informé. Hausse du nombre d'adhérents viande à la charte des bonnes pratiques d'élevage (actuellement, 49% des éleveurs sont chartés). Une meilleure valorisation de la viande pour les éleveurs allaitants chartés et donc une augmentation du nombre d'adhésions.</li> <li>- Indicateurs de suivi : Augmentation de 10% des éleveurs chartés.</li> </ul>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	Juillet 2016 - juillet 2020
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Interbev CVL FRSEA et le Comité de pilotage régional de la charte des bonnes pratiques qui se réunira une à deux fois par an.
<b>8. Partenariat</b>	OPAV-MOD

<b>9. Coût total estimé</b>	Total = <b>80 000 €</b> (pour mémoire) <ul style="list-style-type: none"><li>- Animation régionale</li><li>- Maitrise d'œuvre départementale</li><li>- Cout d'organisation de réunions</li><li>- Cout de gestion documentaire des documents de promotion.</li></ul>
<b>10. Aide Régionale</b>	
<b>11. Participation autres financeurs</b>	CNE et FRSEA

**CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)**

**Axe A.3 : Sécuriser le revenu des producteurs engraisseurs bovin viande, encourager à la finition et à la mise en place d'engraissement**

**Action A.3 : Appui à la structuration de l'offre « viande bovine »**

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<p>Le diagnostic de la filière viande bovine du Centre-Val de Loire démontre l'importance de maintenir l'activité d'élevage bovin allaitant sur le territoire régional, afin de préserver une ressource créatrice de bénéfices économiques, sociaux-environnementaux et territoriaux.</p> <p>La production bovine du Centre-Val de Loire est accés vers une production dite de maigre destinée à l'engraissement export. Cela induit une dépendance des éleveurs aux marchés italiens et espagnols.</p> <p>Les savoirs faire en engraissement sont donc difficiles à développer. Il est nécessaire de mettre en œuvre un accompagnement technique à la finition des jeunes bovins (mâle et femelle), ou tous types d'animaux pour la filière AB, en lien avec les attentes des professionnels locaux de la filière. La contractualisation est un dispositif gagnant-gagnant entre les acteurs de la filière car chacune des parties connaît ses obligations dans la valorisation de l'animal.</p> <p>Dans le contexte du renouvellement des générations, accompagner la filière dans la contractualisation est une opportunité pour « sécuriser » le développement de la pratique d'engraissement.</p>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<p>Soutenir la mise en place d'une politique d'engraissement sur le territoire régional. Cette politique passe par 3 grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La contractualisation, qui permet de planifier la production de bovins localement engraisés répondant aux besoins du marché (période de sortie, type de produits) tout en garantissant des prix d'achats minimum aux éleveurs;</li> <li>✓ Le maintien d'un système de sécurisation économique, dont les modalités d'utilisation pourront éventuellement être revues, mais dont la finalité restera d'encourager l'engagement des éleveurs dans l'activité d'engraissement ;</li> <li>✓ Inciter les éleveurs à se rapprocher des filières organisées en conventionnel et en agriculture biologique.</li> </ul>
<p><b>3. Contenu de l'action</b></p> <p><b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p>Une première phase menée entre 2016 et 2018 a permis de construire collectivement le dispositif de fonctionnement des suivis techniques de mise en place engraissement. Les documents « cadres » de mise en œuvre de cette action ont été rédigés : Accord cadre entre les parties prenantes ; règlement intérieur d'application des caisses de sécurisation au sein de chacune des OP ; le règlement intérieur de fonctionnement de la caisse de sécurisation ; les contrats entre éleveurs et OP, entre OP et abatteurs ; et la matrice/tableur excel de suivi technique annuel.</p> <p>Dans la continuité de l'action menée entre 2016 et 2017, il s'agit en 2018-2020 de :</p> <p><b>1. Mettre en œuvre une gouvernance : COmité de PILotage</b></p> <p>Composition : CRACVL, Interbev CVL, Coop de France, BioCentre, ADEFAC. Rôle : Pilotage général du projet / Expertise technique /Médiation entre les parties prenantes du projet.</p> <p>Expertise technique= Les montants disponibles dans la caisse de sécurisation des OP et le système de déclenchement des fonds sera évalué au cours de l'année 2019 et 2020, pour définir plus précisément la situation de chaque OP, identifier les forces et les faiblesses du système, et éventuellement formuler des suggestions pour la révision des modalités de gestion de ces caisses afin d'en assurer la pérennisation et de maximiser leur effet levier sur le développement de l'activité d'engraissement en région.</p> <p>Rencontre : le COPIL sera réuni au minimum 1 fois par an.</p>

Animation : assurée par Coop de France Centre : 2 jours x 550 € (coût journalier) en 2018, en 2019 et 2020 = **3 300 €** (pour mémoire)

## 2. Accompagner techniquement les éleveurs sur leurs ateliers spécialisés engraissement:

Les 5 Organisations de Producteurs engagées dans l'action accompagnent les éleveurs sur 4 volets de conseil. Les 4 volets de conseil éligibles sont définis par lot de bovin mis en place et sont forfaitisés de la manière suivante (*les 4 conseils se réalisent sur l'exploitation*) :

**Conseil 1** : Appui à la contractualisation et à la mise en place du lot, planification des entrées/sorties d'animaux => 0,5 jour de travail technicien / lot ;

**Conseil 2** : Accompagnement technique à l'activité d'engraissement du lot : Gestion des rations alimentaires ; Vigilance et développement de la prévention sanitaire => 0,5 jour de travail technicien / lot ;

**Conseil 3** : Accompagnement technique à l'activité d'engraissement du lot : Pratiques et aménagements de contention ; Analyse des charges liées au sanitaire et à l'alimentation et amélioration de leur efficacité => 0,5 jour de travail technicien / lot ;

**Conseil 4** : Bilan technique des lots : analyse de la conformation et du poids des animaux du lot (pesée, récolte et analyse des données abattoir objectifs de finition) => 0,5 jour de travail technicien / lot ;

Au total, les éleveurs engagés dans la contractualisation bénéficient de 4 types d'appui conseil pour chaque lot de bovin mis en place.

Éligibilité des éleveurs - les règles d'éligibilité suivantes s'appliquent aux éleveurs avec un minimum et un maximum de total bovins contractualisés et pris en compte / an de :

Total de bovins éligibles par exploitation de type :	Mini	Moyenne	Maxi
Jeunes bovins et veaux ; Génisses et Bœufs ; Vaches allaitantes AB ; Vaches laitières AB.			
Engraisseurs spécialisés (production comptant mois de 10 vêlages sur l'exploitation)	100	50 animaux/exploitation Soit 3 lots/exploitation	200
Naisseur-engraisseurs	10		50 + 50 de rachat d'animaux
Agriculture Biologique	5		50 + 50 de rachat d'animaux

Définition d'un lot de bovins : Le lot de bovin moyen est de 17 animaux. Dans le cadre du programme, est considéré comme un lot tout groupe de bovins contractualisés sur une même période.

### Calcul du forfait / bovin :

Coût journalier technicien de 550 € / jour.

4 actions de conseil / lot x 0,5 jour technicien / lot / conseil, soit 2 jours x 550 €/jour

	<p style="text-align: center;"><b>→ coût de 1 100€ / lot</b></p> <p><b>3. Créer un fond de sécurisation au sein de chacune des OP</b>  Chacune des 5 OP constitue sa propre caisse de sécurisation. Le fond de sécurisation créé est ensuite utilisé par les OP pour déclencher des versements compensatoires aux éleveurs lorsque la rémunération issue de la vente d'un animal contractualisé ne permet pas de couvrir les coûts d'engraissement de cette même bête. Le déclenchement s'effectue sur la base d'une grille / matrice unique mise à jour de manière hebdomadaire, par prestation de service réalisée par AuRA Rhône-Alp'Élevage, et partagée avec tous les acteurs.</p> <p><b>4. Assurer l'ingénierie du dispositif</b>  Le prestataire AuRA réalise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ ELABORATION DES OUTILS  Préparation et définition des Prix Seuil d'Intervention pour chaque catégorie de bovin : <ul style="list-style-type: none"> <li>-Définition des catégories de bovins concernées ;</li> <li>-Elaboration des matrices: récupération des données techniques, traitement des données, construction de la matrice de travail ;</li> <li>-Préparation des documents d'enregistrement et de suivi des contractualisations avec les OP</li> <li>-Echanges et validation technique avec les membres du COPIL <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ DIFFUSION DES OUTILS (aux opérateurs "pivots")</li> </ul> </li> <li>-Réunion de présentation du dispositif aux OP</li> <li>-Réunion de suivi - présentation des documents d'enregistrement et de suivi <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE LA CAISSE DE SECURISATION</li> </ul> </li> <li>-Recueil des données économiques</li> <li>-Mise à jour hebdomadaire des Prix Seuil d'Intervention</li> <li>-Diffusion aux OP par voie électronique</li> <li>-Collecte des bilans de contractualisation des OP et traitement semestriel communiqué aux membres du COPIL</li> <li>-Réalisation d'un compte-rendu annuel de gestion</li> </ul> <p>Soit : (pour mémoire)  2018 : 14 jours de travail : 6 700 €  2019 : 11,5 jours= 5 375 €  2020 : 11,5 jours= 5 375 €</p> </li></ul>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	5 OP
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>-Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des bovins contractualisés par OP ;</li> <li>- Nombre de conseil réalisé / lot de bovins engagés / exploitation ;</li> <li>- Analyse statistique des poids moyen et conformation des bovins contractualisés ; nombre de matrices produites, matrice de suivi des indicateurs de coûts de revient et des cotations régionales</li> </ul> <p>-Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bovins contractualisés : <b>objectifs 4 220 bovins dont 200 en AB ; concernent entre 40 et 85 éleveurs</b>, sur la période 2018-2020, données d'analyse quantitatives et qualitatives sur la finition des bovins engraisés ; données sur les diagnostics de performance conduits ;</li> </ul> <p><u>Répartition des objectifs pour information :</u>  -CIALYN= 2 215 animaux, au max 4 engraisseurs spé et 25 naisseurs-engraisseurs  -FEDER/SOCAVIAC= 715 animaux, 20 naisseurs-engraisseurs</p>

	<p>-SICAGIEB= 260 animaux, 10 naisseurs-engraisseurs          -CCBE= 380 animaux, 15 naisseurs-engraisseurs          -CELMAR= 650 animaux, 9 naisseurs-engraisseurs, 2 engraisseurs spé</p> <p>- Identifier quelle est la plus-value de cette action auprès des éleveurs/          rendre compte de la pérennité du fonds de sécurisation/ formuler des          recommandations pour l'évolution de cette action.</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2018-2020
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Coop de France Centre avec l'appui de CRACVL et Interbev CVL
<b>8. Partenariat</b>	<p>-Coop de France : garant du bon déroulement de cette action          -AuRa élevage : ingénierie du projet          -Abatteurs          -Eleveurs          -BioCentre          -ADEFAC</p>
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>Total action : 302 400 €</b>  <b>2016-2017</b> : animation mise en œuvre : 19 jours (350 € coût journalier)=  <b>6 650 €</b>  <b>2018-2020</b> :</p> <p><b>1.</b> Animation : 2 jours x 550 € (coût journalier) en 2018, en 2019 et 2020 =  <b>3 300 €</b> (pour mémoire)  <b>2.</b> Accompagner techniquement les éleveurs sur leurs ateliers spécialisés engraissement:          2 jours de technicien x 550 € (coût journalier) / lot de bovins contractualisés          = 1 100 €          248 lots de bovins x 1 100 €= <b>272 550 € soit 495 jours.</b>  <b>4.</b> Ingénierie : <b>17 450 €</b> (pour mémoire)</p>
<b>10. Aide Régionale</b>	<b>A.3. / 50% = 139 600 € dont 136 275 € AT OP</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	<p>A.3.1. Coop de France : 3 300 €          A.3.4. ADEFAC : 17 450 €</p>



<b>CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)</b>	
<b>Axe A.4. : Identifier l'empreinte environnementale</b>	
<b>Action A.4 : Mettre en avant les contributions positives de l'activité allaitant et accompagner dans les marges de progrès</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	La préservation de l'environnement (réduction des émissions de gaz à effet de serre, préservation des ressources naturelles, stockage de carbone, maintien de la biodiversité...) est devenue une préoccupation dans le suivi et la conduite des systèmes d'élevage. Il est nécessaire d'évaluer l'impact des systèmes d'élevage allaitant sur l'environnement et leurs contributions environnementales.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer les performances environnementales des exploitations allaitantes et leur durabilité afin de créer des références.</li> <li>- Savoir situer les élevages par rapports aux références produites et identifier les marges de progrès.</li> <li>- Déterminer les contributions positives des exploitations ; les impacts environnementaux et les performances économiques et les conditions de travail. Créer un observatoire sur un groupe d'exploitations.</li> </ul>
<b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les techniciens d'OP, OPA de la région au diagnostic CAP'2ER</li> <li>- Réaliser 50 diagnostics en région pour construire des référentiels (plusieurs fermes suivies actuellement en région en lien avec contrat Moy Park Beef Orléans) et communiquer les premiers résultats.</li> <li>- Mobilisation de l'IDELE pour expertiser les résultats.</li> <li>- A l'issue de ces 2 actions mettre en place un accompagnement spécifique des élevages pour aider à l'identification des voies d'amélioration ; intégrer les dimensions techniques et économiques et identifier/lever les freins au changement.</li> </ul>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	IDELE, CAs et CEL, OP
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de résultats : Evolution des indicateurs de performances (coûts de production...)</li> <li>- Indicateurs de suivi : Nombre de techniciens formés Nombre de diagnostics réalisés Nombre de plans d'actions mis en œuvre</li> </ul>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	Juillet 2016 - juillet 2020
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRACVL
<b>8. Partenariat</b>	Moy Park Beef Orléans
<b>9. Coût total estimé</b>	Total = <b>27 150 €</b> 50 diagnostics x 200 € (1/2 journée) + 50 diagnostics x 275 € (1/2 journée) = <b>23 750 €</b> Analyse IDELE = 4 jours x 850 € (coût journalier) = <b>3 400 €</b>
<b>10. Aide Régionale</b>	A.4. / 50% = <b>13 575 €</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires
<b>12. Observations</b>	En lien avec les actions C.3.. Complémentaire avec programme Casdar Salenpro « Concilier production et environnement dans les systèmes bovin viande du Centre de la France ».

<b>CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)</b>	
<b>Axe A.5 : Diffuser l'information et organiser la communication</b>	
<b>Action A.5 : Diffuser l'information et organiser la communication</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Il existe de nombreux programmes, projets, actions menées dans la Région Centre-Val de Loire, mais ils ne sont pas toujours connus de tous. Pour avoir une dynamique de filière, il est important d'assurer une bonne communication auprès des éleveurs, des techniciens ou du grand public. Et pour se faire, il est nécessaire de centraliser l'information et la diffuser.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Améliorer la diffusion et le partage de l'information (technique, économique,...) auprès des éleveurs et des différents acteurs régionaux de la filière.
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Pour cette action, quatre sous actions ont été définies :</p> <p><b>Action A.5.1 : Création et diffusion de l'information via un bulletin « Esprit Filière » nouveau format web</b> Rédaction et diffusion via le web de deux Bulletins « Esprit Filière » par an, dans le but de faciliter l'accompagnement des éleveurs dans leurs projets en assurant une bonne communication sur l'actualité des marchés, les lieux d'échange technique, les bilans économiques.</p> <p><b>Action A.5.2 : Mise en place de journées d'échanges et d'information</b> Créer un rendez-vous régional annuel de la filière allaitante, autour des sujets de l'installation-transmission, alimentation, génétique, coopération... Possibilité de faire du lien avec les exemples des régions voisines. Ces journées auront pour rôle de sensibiliser et informer collectivement les éleveurs aux techniques de développement. Et aussi de rassurer les prescripteurs et de rassembler les partenaires autour d'une thématique. Ces journées pourront être organisées par différents partenaires : CAs, OP, BioCentre, CRACVL, ARDEAR, IDELE...</p> <p>Mettre en place une programmation annuelle des rencontres techniques en élevage, afin d'améliorer la coordination des thématiques du projet de filière et renforcer la dynamique locale.</p> <p><b>Action A.5.3 : Sollicitation des outils INTERBEV de communication Grands Publics</b> Solliciter les outils INTERBEV de communication Grands Publics dans les actions grands publics des OP et CAs existantes.</p> <p><b>Action A.5.4 : Communication sur les actions du CAP filière et les contacts clés</b> Rédaction d'un document support et mise en place d'une journée de signature du CAP, dans une structure régionale, en septembre 2016. Par exemple, la signature peut être organisée dans une structure qui mettra en avant un schéma d'approvisionnement de la Restauration Hors Domicile (ex : cantine scolaire).</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>A.5.1.</b> / CRACVL et Interbev CVL</p> <p><b>A.5.2.</b> / CRACVL, InterbevCVL, CAs, OP, BioCentre, CRACVL, ARDEAR, IDELE...</p> <p><b>A.5.3.</b> / Les OP et OPA</p> <p><b>A.5.4.</b> / CRACVL et Interbev CVL</p>
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>- Indicateurs de résultats :</p> <p>Edition de 2 bulletins « Esprit filière » par an. Organisation d'une journée régionale par an. Edition d'un document de présentation du CAP Signature du CAP 3G</p> <p>- Indicateurs de suivi :</p> <p>11 journées techniques organisées au cours du CAP. 8 bulletins « Esprit filière » édités. Création d'un document de présentation du CAP</p>

<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	Juillet 2016 - juillet 2020
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRACVL et Interbev Centre-Val de Loire
<b>8. Partenariat</b>	La filière bovins viande
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>Total = 45 100 €</b></p> <p><b>A.5.1.</b> / CRACVL : mise en forme graphique du bulletin : 2,5jours/an = 2.5 x 550 € = 1 375 x 4 = <b>5 500 €</b> (pour mémoire)</p> <p>Interbev Centre-Val de Loire : centralisation et synthétisation de l'information : 16 jours x 350 € = <b>5 600 €</b></p> <p><b>Total A.5.1. = 11 100 €</b></p> <p><b>A.5.2.</b> / 3 journées régionale x 4 000 €/journée = 12 000 €</p> <p>7 journées départementales : 5x2100€ + 2x4000 €/journée = 18 500 €</p> <p><b>Total A.5.2. = 30 500 €</b></p> <p><b>A.5.3.</b> / pour mémoire</p> <p><b>A.5.4.</b> / 1 journée signature + supports de communication</p> <p><b>Total A.5.4. = 3 500 €</b></p>
<b>10. Aide Régionale</b>	<p><b>Total = 21 550 €</b></p> <p><b>A.5.1.</b> / 50% = <b>2 800 €</b></p> <p><b>A.5.2.</b> / 50% = <b>15 250 €</b></p> <p><b>A.5.3.</b> / pour mémoire</p> <p><b>A.5.4.</b> / = <b>3 500 €</b></p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires

<b>CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)</b> <b>Axe B.1 : Rendre attractif les métiers de la viande</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	D'ici 2018, 20 000 emplois seront à pourvoir dans la filière bovin viande et la question de renouvellement des professionnels est un véritable enjeu. Pour maintenir la filière dynamique et active, il est essentiel de donner envie aux jeunes générations de se tourner vers les métiers de la filière (éleveurs, commerçants, abatteurs, bouchers...). D'où l'importance de communiquer positivement sur la filière et de faire connaître les différents métiers aux jeunes.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Attirer les jeunes générations vers les métiers de la filière viande bovine afin de garantir le renouvellement des structures professionnelles.
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	Pour ce faire, plusieurs actions sont proposées, classées comme suit : <b>B.1.1. Coordination et mutualisation des actions de promotion des métiers de la viande auprès des scolaires</b> <b>B.1.2. Actions de promotion</b>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Interbev CVL et partenaires retenus lors de l'Appel d'Offre au 2ème semestre 2016. ARDEAR
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	- Indicateurs de résultats : Cf. fiches détaillées  - Indicateurs de suivi : Cf. fiches détaillées
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	Juillet 2016 - juillet 2020
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Interbev Centre-Val de Loire  Interbev Centre-Val de Loire sera le pilote de l'axe, ce qui signifie qu'elle suivra les porteurs de projets et les accompagnera dans la mise en place des actions, le suivi du calendrier, la tenue des réunions prévues... Un point annuel se fera avec les porteurs de projets sur chaque action, pour suivre leur évolution et échanger sur les difficultés qui pourront être rencontrées.
<b>8. Partenariat</b>	FRSEA, JA, CAs, ARDEAR, Bio Centre...
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>Total B.1. = 75 100 €</b> B.1.1. / <b>15 950 €</b> B.1.2. / <b>59 150 €</b>
<b>10. Aide Régionale</b>	<b>Total = 37 550 €</b> B.1.1. / 50% = <b>7 975 €</b> B.1.2. / 50% = <b>29 575 €</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires Demande Etat : Crédits programme PIDIL 2016 puis AITA (Accompagnement à l'Installation, Transmission Agricole)

<b>CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)</b>	
<b>Axe B.1 : Rendre attractif les métiers de la viande</b>	
<b>Action B.1.1 : Coordonner et mutualiser les actions de promotion des métiers de la viande auprès des scolaires</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>Aujourd'hui de nombreuses structures interviennent en région Centre-Val de Loire sur le thème de l'installation et de la promotion du métier d'éleveur (Jeunes agriculteurs, Chambres d'agriculture, Interbev, AREFA, ARDEAR, DRAAF, enseignement etc.).</p> <p>Lors des réunions régionales sur l'installation et lors d'échanges entre les différents acteurs, il apparaît que ces actions ne sont pas connues de tous. De nombreux outils existent par exemple pour les interventions auprès des scolaires et du grand public (fiches métier, mallettes pédagogiques, plaquette du parcours à l'installation etc.).</p> <p>Par ailleurs, les programmes scolaires évoluent constamment. Il s'agit ici de proposer des interventions en classe davantage adaptées et coordonnées (Présentation du parcours à l'installation JA, témoignages JA, promotion métier Interbev etc.).</p> <p>De même, les journées consacrées à l'installation et aux filières se multiplient (forums à l'installation, journées « filière », journées prescripteurs etc.), il s'agit donc de créer plus de coordination.</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<p>Créer plus de cohérence dans les actions de promotion existantes et mutualiser les outils, dans le but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être mieux identifié auprès des enseignants</li> <li>• D'organiser par anticipation les interventions dans le milieu scolaire</li> <li>• D'améliorer l'efficacité des outils et interventions mis en œuvre</li> <li>• Coordonner davantage et enrichir les interventions en classe ainsi que les journées « installation » et « filière » grâce à l'expérience et au savoir-faire de chacun.</li> </ul>
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Organisation et animation d'un groupe de travail avec tous les acteurs volontaires de l'installation, de la promotion métier et de l'enseignement.</p> <p>Réunions de travail prévues : 4 la première année et ensuite 2 par an.</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Appel d'offre au second semestre 2016 pour que les partenaires puissent se positionner sur l'animation du groupe de travail.</p>
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>- Indicateurs de résultats :</p> <p>Le groupe de travail permettra au bout de la première année d'obtenir des objectifs chiffrés.</p> <p><b>Inventaire</b> des outils existants sur l'installation et la promotion métier en général et plus particulièrement dans la filière allaitante.</p> <p><b>Plan d'action</b> pour une meilleure coordination des interventions en classe et des événements relatifs à la promotion des métiers de la viande et de l'installation avant la rentrée 2017.</p> <p>Identification d'une personne ressource dans l'enseignement.</p> <p>- Indicateurs de suivi :</p> <p>10 réunions de travail au cours du CAP.</p> <p>Un plan d'action réalisé pour la rentrée 2017.</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	<p><b>Septembre 2016</b> : Positionnement des partenaires via un appel d'offre</p> <p><b>Janvier - juin 2017</b> : Etat des lieux et réflexion afin d'établir un plan d'action et être force de proposition pour la rentrée scolaire 2017.</p> <p><b>Septembre 2017</b> : Mise en œuvre du calendrier d'actions.</p>

<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Interbev Centre-Val de Loire
<b>8. Partenariat</b>	Jeunes agriculteurs Centre, groupe de travail installation transmission de la CRACVL, Interbev Centre-Val de Loire, AREFA, ARDEAR, DRAAF, enseignement, PNI, BioCentre
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>Total B.1.1. = 15 950 €</b></p> <p>29 jours animation x 550 € (coût de journée à définir selon le partenaire)</p> <p>Animation du groupe de mutualisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 jours : état des lieux et réflexion afin d'établir un plan d'action avant la rentrée 2017</li> <li>- 6 jours par an soit 24 jours sur le CAP : suivi et amélioration des actions mises en place</li> </ul>
<b>10. Aide Régionale</b>	B.1.1. / 50% = <b>7 975 €</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires
<b>12. Observations</b>	Cette action commune à plusieurs filières pourra par la suite s'inscrire dans un programme installation-transmission transversal aux filières.

<b>CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)</b>	
<b>Axe B.1 : Rendre attractif les métiers de la viande</b>	
<b>Action B.1.2 : Actions de promotion</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Cf. fiche de présentation
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Afin de pallier à la problématique du renouvellement des exploitants, l'objectif premier de cette action est de faire connaître et favoriser l'attractivité du métier d'éleveur et des systèmes d'élevage français en bovin allaitant.
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Il s'agira d'organiser, tout au long de l'année, plusieurs événements de communication sur la filière bovins viande dans les différents départements de la Région. Ces événements prendront la forme de journées portes ouvertes, de forums et d'intervention de sensibilisation auprès des lycéens.</p> <p><b>1. Journées portes ouvertes et forums :</b> Sur le territoire, plusieurs types d'actions existent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Rencontres « Made in Viande », sur une semaine, consistent en des journées portes ouvertes chez des professionnels de toute la filière viande bovine (éleveurs, marchands de bestiaux, abattoirs, bouchers, ateliers de découpe et transformation, GMS...). Cet événement est organisé par Interbev Centre-Val de Loire et il permet aux scolaires et au public d'aller à la rencontres des professionnels afin d'échanger sur leurs métiers, leurs valeurs, le bien-être animal, la traçabilité,... Un village « métier » est également organisé sur une journée à Tours pour faciliter la rencontre entre la filière et les consommateurs.</li> <li>- Les forums des métiers, les forums de l'installation avec la participation des JA et des Chambres d'agriculture de la région.</li> <li>- Des Portes ouvertes organisées tout au long de l'année par l'ARDEAR Centre, où les pratiques de l'éleveur sont mises en valeur.</li> </ul> <p><b>2. Sensibilisation auprès des lycées du métier d'éleveurs : (pour mémoire)</b> L'évènement peut avoir lieu dans une classe ou sur une ferme. Les thématiques abordées recouvrent l'ensemble des activités de l'éleveur. L'animation des événements pourront s'appuyer sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des présentations, des témoignages d'éleveurs, des techniques d'animation participatives qui interrogent et favorisent l'expression, l'usage du théâtre (pour rendre acteur les participant(e)s et percevoir leurs attentes...),</li> <li>- La participation du professeur pour faire le lien avec les connaissances déjà acquises par les étudiants,</li> <li>- L'utilisation d'outil de diagnostic agricole, sous une forme complète ou partielle,</li> <li>- Une visite de ferme pour rendre plus concret les différents sujets abordés,</li> <li>- Des conférences d'experts suivies de temps d'échanges et de débat.</li> </ul> <p>Pour réunir toutes les chances de proposer une intervention correspondant aux attentes des élèves et du professeur, les interventions seront préparées en amont avec le professeur et l'éleveur qui interviendra ou fera visiter sa ferme.</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>1. Journées portes ouvertes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interbev CVL accompagne les professionnels qui ouvrent leurs portes dans la communication et dans le financement d'un kit de communication pour le jour J (banderoles, fanions, nappes, t-shirt, casquettes...).</li> <li>- Afin de garantir du visitorat lors de ces journées portes ouvertes, Interbev CVL finance de la communication collective sur les « Made in Viande » via l'achat d'espace média local (encart dans les journaux, annonces radio...).</li> </ul>

	<p>Le but est de toucher au plus près les habitants proches des portes ouvertes. En annonçant l'évènement dans les médias régionaux /départementaux / locaux.</p> <p>- L'ARDEAR Centre mettra en place 9 évènements sur la durée du programme.</p>
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>- Indicateurs de résultats :</p> <p><b>- Journées portes ouvertes :</b></p> <p>* Une semaine de Journées Portes Ouvertes (JPO) par an sur tout le territoire soient 40 JPO par an (dans les élevages, marchés aux bestiaux, abattoirs, boucheries).</p> <p>* 1 à 2 forums des métiers par département et par an et 1 forum de l'installation par département par an.</p> <p>* 9 portes ouvertes sur 4 ans dans les élevages allaitants animées par l'ARDEAR.</p> <p><b>- Sensibilisation auprès des lycées :</b></p> <p>* Augmentation du nombre d'interventions dans les lycées.</p> <p>- Indicateurs de suivi :</p> <p>169 portes ouvertes organisées sur la durée du CAP. Factures.</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	Juillet 2016 - juillet 2020
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Interbev CVL
<b>8. Partenariat</b>	Professionnels de la filière viande bovine.
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>Total = 59 150 €</b></p> <p><b>B.1.2.1. / Journées portes ouvertes :</b></p> <p>- Interbev CVL : 3 jours animation x 350 € (coût journalier) x 4 ans = <b>4 200 €</b></p> <p>+ supports de communication (achat média) sur 4 années = <b>35 700 €</b></p> <p>- JA et CAs (pour mémoire)</p> <p>- ARDEAR : 11 jours animation x 370 € (coût journalier) x 4 ans = <b>16 280 €</b></p> <p>+ supports de communication (plaquettes) sur 4 années = <b>2 970 €</b></p> <p><b>B.1.2.2. / Sensibilisation auprès des lycées du métier d'éleveurs (pour mémoire) = dispositif et convention multifonctionnalité.</b></p>
<b>10. Aide Régionale</b>	<p><b>Total = 29 575 €</b></p> <p>B.1.2.1. / 50% = <b>29 575 €</b></p> <p>B.1.2.2. / pour mémoire convention ARDEAR multifonctionnalité</p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	<p>Autofinancement des bénéficiaires</p> <p>Demande Etat : Crédits PIDIL puis AITA (Accompagnement à l'Installation, Transmission Agricole)</p>



<b>CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)</b> <b>Axe B.2 : Pérenniser l'activité d'abattage</b>	
<b>Action B.2.1 : Groupe de travail abattoirs régionaux</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>La filière bovin viande en région Centre-Val de Loire représente 4,9% de la production nationale.</p> <p>Les 6 unités d'abattage locales en viande bovine sont de petites structures, dont le tonnage annuel est inférieur à 5 000 t.</p> <p>Cependant ces abattoirs représentent 120 emplois directs et de nombreux indirects, constituant ainsi une activité économique significative dans les zones rurales où ils sont situés.</p> <p>Bien que petits, nos abattoirs sont confrontés aux mêmes problématiques et obligations réglementaires que les autres. N'ayant pas les mêmes moyens, ces structures rencontrent des réelles difficultés économiques, humaines et réglementaires qui fragilisent leur pérennité sur du long terme.</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Pérenniser les structures d'abattage d'animaux de boucherie sur la région pour maintenir une activité de proximité.
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>B.2.1. : Mettre en œuvre un groupe de travail « abattoirs régionaux »</b> qui travaillera sur les thématiques : Réglementation et qualité ; ressources humaines, et valeur ajoutée afin d'améliorer leur compétitivité. Ce groupe se réunira 2 à 3 fois par an et sera constitué des 6 abattoirs régionaux d'animaux de boucherie. La DRAAF et l'ARIAC pourront, sur certaines thématiques, participer à ces travaux. Le groupe sera piloté par Interbev CVL. Les travaux menés dans ce groupe permettront d'identifier les investissements nécessaires à la diversification de leur activité et d'accompagner à la mise en œuvre des nouveaux débouchés.</p> <p><b>B.2.2. : Soutenir les investissements de diversification des abattoirs régionaux :</b> nouveaux débouchés des coproduits d'abattage (station de compostage ; valorisation des déchets d'abattages et des coproduits... et transformation des produits d'abattage.</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Interbev CVL
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>- Indicateurs de résultats :</p> <p>Une amélioration des structures d'abattages, sur les plans réglementaires, économiques et sociaux.</p> <p>Un maintien des activités de ces structures sur la durée en termes de nombre d'emplois.</p> <p>- Indicateurs de suivi :</p> <p>13 réunions de travail organisées au cours du CAP.</p> <p>Nombre d'audits des abattoirs.</p> <p>Nombre de formation mise en place et de participants des abattoirs.</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	Juillet 2016 - juillet 2020
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Interbev Centre-Val de Loire
<b>8. Partenariat</b>	6 Abattoirs régionaux, DRAAF, ARIAC
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>Total B.2. = 44 830 € (hors investissements abattoirs)</b></p> <p><b>B.2.1. / = 39 850 €</b></p> <p>Temps d'animation : 71 jours x 350 € (coût journalier Interbev CVL) = 24 850 €</p> <p>Audits : 6 x 2 500 € = 15 000 €</p> <p>Formations (financements FAFSEA)</p>

	<b>B.2.2. / = 300 000 € (estimation)</b>
<b>10. Aide Régionale</b>	<b>B.2.1. / 50% = 19 925 €</b> <b>B.2.2. / Sollicitation des dispositifs de la direction de l'industrie et de la direction de l'artisanat du Conseil Régional</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	FAFSEA et Autofinancement des bénéficiaires Demande Etat : B.2.1. / (fonds FRAII organisation de la formation)

**CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)****Axe B.2. : Pérenniser l'activité d'abattage****Action B.2.3 : Etude problématique main d'œuvre chaîne d'abattage**

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>Outre les défis environnementaux et économiques auxquels elle doit répondre, la filière viande se trouve confrontée à d'importants enjeux de ressources humaines pour maintenir son existence et sa compétitivité. La branche transformation de la viande représente à elle seule 204.000 salariés en France (dont 50.000 employés dans l'industrie de l'abattage/découpe). La partie abattage constitue le deuxième secteur de la filière viande en termes d'emploi. 4.500 postes sont à pourvoir dans les abattoirs et la découpe en France en 2018.</p> <p>Le Conseil régional Centre-Val de Loire identifie ces outils de proximité comme des acteurs clés à l'économie locale, nécessaire au maintien de l'élevage sur le territoire et à la fourniture d'une alimentation de proximité à sa population.</p> <p>Le comité régional interprofessionnel élevage et viande au travers de ses investigations auprès du groupe « abattoir » confirme un besoin d'accompagnement sur la question de l'attractivité de la main d'œuvre dans les abattoirs, sur la fidélisation de ses salariés. Les 6 abattoirs de la région s'avèrent concernés.</p> <p>La branche professionnelle sollicite l'ARACT Centre-Val de Loire pour l'accompagner à l'élaboration d'une stratégie de maintien et de développement des compétences au sein des abattoirs de la région.</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<p>Guider de façon collective un groupe de 6 entreprises dans la mise en œuvre d'une démarche d'attractivité et de fidélisation des compétences.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre durablement aux besoins en recrutement de la filière sur le territoire.</li> <li>• Valoriser l'image des métiers des abattoirs</li> <li>• Réduire le turn-over dans les entreprises</li> <li>• Rechercher des mutualisations entre outils ou localement</li> </ul>
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Cette expérimentation prévoit des temps d'échanges collectifs (inter-entreprises) et des interventions dans les entreprises participantes.</p> <p>Deux types de modalités d'intervention sont possibles et seront à définir avec les acteurs concernés lors de la première phase de regroupement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etape 1 : Préparation de la démarche</li> </ul> <p>Analyse préalable permettant de définir les enjeux de façon concertée au sein d'un comité de pilotage composé à minima de dirigeants d'entreprises, du gestionnaire du personnel, de salariés des différents groupes métiers concernés, du représentant du collectif interprofessionnel.</p> <p>Définition concertée des modalités d'intervention :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Investigation des compétences et des éléments d'attractivité dans l'ensemble des entreprises concernées et volontaires par le biais d'entretiens et d'observations du travail</li> <li>2. Identification d'un focus de 2 ou 3 entreprises représentatives des métiers, (par effectif et /ou similitudes territoriales...), enquête par questionnaires et/ou entretiens collectifs auprès des salariés pour explorer leur perception du métier et des conditions de travail</li> </ol> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etape 2 : accompagnement des acteurs dans l'une des démarches ci-dessus présentées. Appui méthodologique dans la mise en œuvre d'actions opérantes et innovantes en matière de recrutement et d'intégration.</li> </ul>

	<p>Identification des acteurs économiques locaux pouvant partager des emplois.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etape 3 : Elaboration d'outils de capitalisation, ancrage et déploiement de la démarche.</li> </ul>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Interbev CVL
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>- Indicateurs de résultats :</p> <p>Bilan des actions mises en œuvre par site Modèles d'organisation mis en œuvre</p> <p>- Indicateurs de suivi :</p> <p>Les comptes rendus des réunions La capitalisation et les outils de transferts seront construits par les membres du comité de pilotage avec l'appui de l'ARACT Centre-Val de Loire</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	Octobre 2018 - juillet 2020
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Interbev Centre-Val de Loire
<b>8. Partenariat</b>	Les équipes des 6 abattoirs de la région, l'ARACT Centre-Val de Loire, les partenaires de la filière.
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>Total B.2.3 = 14 152 €</b></p> <p>Les étapes de la démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de la demande et Copil de démarrage</li> <li>• Investigation concertée</li> <li>• Copil de restitution et détermination des actions à mener au regard des investigations et préconisations réalisées</li> <li>• Appui méthodologique pour la mise en place d'actions opérantes</li> <li>• Copil de bilan et essaimage</li> </ul> <p>Cette démarche sera menée conjointement par un prestataire : l'ARACT avec Interbev CVL.</p> <p>Prestation ARACT = 11 002 €. Interbev CVL : 9 jours x 350 € = 3 150 €</p>
<b>10. Aide Régionale</b>	<b>B.2.3. / 50% = 7 076 €</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Interbev Centre-Val de Loire couvre 25% de la dépense et les 6 abattoirs assument 25% de la dépense.

<b>CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)</b>	
<b>Axe B.3 : Reprendre, développer ou céder son exploitation</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>En région Centre-Val de Loire on dénombre près de <b>613 645 bovins</b> dont <b>200 695 vaches allaitantes</b> réparties sur près de <b>3 800 détenteurs</b> en 2015.</p> <p>Ce nombre d'exploitations a régressé depuis 2010 où l'on comptait 4 244 détenteurs. Parallèlement, on constate un agrandissement constant de 2% par an en surface et taille des troupeaux avec un accroissement de la productivité du travail.</p> <p>En 2015, 53% des éleveurs ont plus de 50 ans et ils possèdent 55% des effectifs de vaches allaitantes (enquêtes régionales 2015). En 2010, 51% des éleveurs ont plus de 50 ans et ils possédaient 46% des effectifs de vaches allaitantes (RGA 2010).</p> <p><b>La transmission des exploitations se complexifie, en particulier à cause des capitaux de plus en plus importants liés à la spécialisation et l'agrandissement des exploitations.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les exploitations spécialisées bovins viandes représentent 41% des exploitations ayant des vaches allaitantes contre 36% il y a dix ans.</li> <li>▪ Le cheptel moyen (mini. 30 VA) est passé de 52 vaches en 2000, à 65 vaches en 2010, à 82 vaches en 2015.</li> </ul>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Maintenir le cheptel et la densité d'exploitations allaitantes, installer de nouveaux projets.
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>B.3.1. Communication positive</b></p> <p><b>B.3.2. Installation progressive :</b> expérimenter 2 installations progressives dans le cadre des espaces tests Agricoles et poursuivre les stages parrainage.</p> <p><b>B.3.3. Suivi post-installation :</b> renforcer le dispositif de suivi existant et promouvoir la formation et l'outil JA'ffine = fichier Excel conçu de manière pédagogique pour sensibiliser au calcul de ses coûts, première étape de sensibilisation dans le pilotage d'exploitation. Ils ne se substituent pas à ceux existant déjà. Au contraire, ils poussent les agriculteurs à se tourner vers des organismes spécialisés pour compléter les diagnostics. L'outil est utilisé lors de formations collectives « Un premier pas vers mes coûts de production ». Les premières formations en 2015 ont été un succès.</p> <p>Pour répondre aux attentes des éleveurs, les jeunes agriculteurs souhaitent promouvoir cet outil et ces formations via les partenaires et via des outils de communication, afin de toucher un public plus large.</p> <p><b>B.3.4. Préparer les éleveurs à la transmission de leur exploitation</b></p> <p><b>B.3.5. Outils d'ingénierie financière</b></p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	JA, OPA, OP
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>- Indicateurs de résultats : Cf. détail des actions</p> <p>- Indicateurs de suivi : Cf. détail des actions</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	Juillet 2016 - juillet 2020
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA CVL
<b>8. Partenariat</b>	Abattoirs régionaux, DRAAF, ARIAC, BioCentre, ARDEAR

<b>9. Coût total estimé</b>	<b>Coût total = 204 940 €</b> B.3.1. / 13 880 € B.3.2. / 2 220 € (pour mémoire) B.3.3. / 4 040 € (pour mémoire) B.3.4. / 176 000 € B.3.5. / 8 800 € (pour mémoire)
<b>10. Aide Régionale</b>	<b>Total = 94 940 €</b> B.3.1. / 6 940 € B.3.2. / - B.3.3. / - B.3.4. / 88 000 € B.3.5. / -
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Dispositif CAP INSTALLATION, Idée en campagne, Autofinancement des bénéficiaires Demande Etat : B.3.2. / et B.3.3. / Dispositif PIDIL puis AITA (Accompagnement à l'Installation, Transmission Agricole)

<b>CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)</b>	
<b>Axe B.3 : Reprendre, développer ou céder son exploitation</b>	
<b>Action B.3.1 : Communication positive</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	La filière allaitante en région Centre-Val de Loire fait parfois l'objet d'une image faussée tant auprès des partenaires financiers que des porteurs de projet d'installation. Les points accueil installation (PAI) manquent souvent d'information sur la filière allaitante régionale ainsi que les banques et les centres de gestion. Il s'agit alors d'améliorer l'attractivité de cette filière, en communiquant davantage sur ses atouts, en valorisant les références issues notamment du réseau jeunes agriculteurs, des chambres d'agriculture et d'Interbev, et en mettant en avant les projets de ses acteurs. Il est en effet important de faire connaître la dynamique de la filière régionale et d'améliorer l'attractivité du métier, à la fois pour favoriser l'installation de nouveaux éleveurs et pour s'assurer du soutien des partenaires.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Informers les points accueil installation afin qu'ils puissent communiquer auprès des porteurs de projets. Communiquer également auprès des centres de gestion et des partenaires financiers en mettant en avant l'attractivité de la filière allaitante régionale et ainsi s'assurer d'un meilleur soutien. Ceci dans le but de faciliter la réussite des projets d'installation et de transmission.
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<b>Création d'un guide « S'installer ou se diversifier en élevage allaitant en région Centre-Val de Loire »</b> à destination des PAI, des centres de gestion et des partenaires financiers. <u>Contenu du guide</u> : Argumentaire sur l'élevage allaitant régional, recueil d'expériences réussies, résultats économiques de différents systèmes, liste des contacts utiles et formations en région etc. Ce guide s'appuiera sur les diagnostics et références issues notamment du CAP filière, du réseau jeunes agriculteurs, des chambres d'agriculture et d'Interbev (atlas régional) ainsi que de toute expérience similaire dans d'autres régions. <b>Rédaction du guide, c'est :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire des besoins de chacun</li> <li>- Inventaire des références existantes</li> <li>- Inventaire des formations, contacts, financements etc.</li> <li>- Rédaction</li> </ul> Ce guide sera distribué et présenté lors des journées prescripteurs avec les banques, des journées d'information PAI, des forums installation etc. <u>Livrables</u> : Guide complet et plaquettes. Ce guide sera diffusé préférentiellement en version électronique auprès des banques, des centres de gestion et des partenaires de la filière. Il pourra également être hébergé sur le site internet des chambres d'agriculture, de jeunes agriculteurs...
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Jeunes Agricultures du Centre-Val de Loire
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	- Indicateurs de résultats : Evolution du nombre d'installation  - Indicateurs de suivi : Réalisation et diffusion des livrables prévus
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	<b>Septembre 2016 - décembre 2017</b> : rédaction du guide <b>Janvier 2018 - juin 2018</b> : diffusion et présentation de ce guide aux PAI, centres de gestion, banques...
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA CVL
<b>8. Partenariat</b>	Groupe régional Installation-Transmission, les acteurs de la filière

<b>9. Coût total estimé</b>	<b>Total = 13 880 €</b> Rédaction du guide : 30 jours x 370 € = <b>11 100 €</b> Diffusion et présentation du guide : 4 jours x 370 € = <b>1 480 €</b> Impression : Guide complet x 500 exemplaires (1000 €) + Plaquette x 800 exemplaires (300 €) = <b>1 300 €</b>
<b>10. Aide Régionale</b>	B.3.1. / 50% = <b>6 940 €</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement du bénéficiaire
<b>12. Observations</b>	Ce guide pourra être adapté aux autres filières d'élevage dans le cadre des autres CAP.



<b>CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)</b>	
<b>Axe B.3 : Reprendre, développer ou céder son exploitation</b>	
<b>Action B.3.2 : Installation Progressive</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Cf. fiche axe B.3
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Prendre le temps d'expérimenter, conforter, faire évoluer ses choix techniques, ses objectifs de productions, le calibrage du projet, sa viabilité, etc. avant l'installation définitive.
<b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Les ADEAR mettent en place des espaces tests d'activité en élevage pour futurs porteurs de projet. Cela consiste en la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un cadre juridique (par exemple hébergement de l'activité par une couveuse ou une Coopérative d'activités et d'emploi) pour tester l'activité en toute légalité et avec un statut social satisfaisant ;</li> <li>- des outils de travail : accès au foncier et à du matériel ;</li> <li>- un accompagnement qui peut être technique, humain, commercial, entrepreneurial...</li> <li>- un accompagnement des agriculteurs et des collectivités pour mettre à disposition du foncier et/ou des outils de production.</li> </ul> <p>Les Chambres d'agriculture et JA accompagnent à la mise en place de stages parrainage.</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	-
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>- Indicateurs de résultats : Evolution du nombre d'installation</p> <p>- Indicateurs de suivi : Nombre de tests d'activité Nombre de stages parrainage</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	Juillet 2016 - juillet 2020
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA CVL
<b>8. Partenariat</b>	Union régionale des couveuses d'entreprise, RENETA (REseau National des Espace Test Agricole), InPACT Centre, collectivité...
<b>9. Coût total estimé</b>	Tests d'activité : <b>Total = 2 220 €</b> 6 jours x 370 € (coût journalier ARDEAR)
<b>10. Aide Régionale</b>	-
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Idée en campagne, Autofinancement des bénéficiaires Demande Etat : Dispositif PIDIL puis AITA (stage parrainage)

<b>CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)</b>	
<b>Axe B.3 : Reprendre, développer ou céder son exploitation</b>	
<b>Action B.3.4 : Préparer les éleveurs à la transmission de leur exploitation</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Cf. fiche axe B.3
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Aider les éleveurs à préparer la transmission de leur exploitation. Faciliter la reprise des entreprises bovins viande et accompagner les repreneurs.
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Réaliser <b>un suivi spécifique des éleveurs</b> qui souhaitent transmettre leur exploitation par un binôme de conseillers.</p> <p><b>A partir d'un repérage issu des relations établies entre le conseiller (OPA, OP) et l'éleveur et du diagnostic territoire bovins viande 2015.</b></p> <p>Cette action vient en complémentarité avec les repérages territoriaux pour les éleveurs qui ne sont pas suivis par un conseiller OPA ou OP.</p> <p>Intervention <b>minimum 5 ans avant le départ à la retraite</b> dans l'idéal.</p> <p>Intervention <b>10 à 15 ans</b> pour les éleveurs qui souhaitent arrêter l'activité et ceux qui envisagent de développer leur exploitation sans penser aux conditions reprises.</p> <p><b>1. Elaboration d'une liste d'éleveurs à accompagner</b> <u>par les conseillers OPA et OP</u> zootechniciens</p> <p><b>2. Visite par élevage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>1<sup>ère</sup> visite et réalisation d'une synthèse</b> par le <u>binôme de conseillers</u> : <u>1 conseiller élevage et 1 conseiller transmission</u> (1 journée x 2 = temps en élevage et temps de préparation et de synthèse): constats, état des besoins, recueil d'informations, travail sur la stratégie d'entreprise et sensibilisation, préfiguration d'un plan d'actions...</li> <li>- <b>2<sup>ème</sup> visite</b> (1/2 journée): <u>du conseiller transmission</u> : échange avec l'éleveur sur les propositions d'actions, travail sur les suites à donner</li> <li>- <b>Suivi de mise en œuvre</b> des démarches et suivi des réalisations, mise à jour du plan d'actions (au cours des 18 mois) (1/2 journée) <u>par le conseiller transmission</u></li> <li>- <b>3<sup>ème</sup> visite ou contact</b> (2 à 3 ans après) (1/2 journée) <u>du conseiller transmission</u> : bilan, vérification de la mise en place du plan d'actions... point sur avancement des démarches.</li> </ul> <p>➔ 3,5 jours dont 2,5 jours conseillers transmission et 1 jour technicien</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Chambres d'agriculture
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>- Indicateurs de résultats :</p> <p>Evolution du nombre de transmission d'atelier bovins viande Nombre de suivis réalisés : <b>91</b></p> <p>- Indicateurs de suivi :</p> <p>Nombre de jours sur l'action qui ont mobilisé des financements</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	Juillet 2016 - juillet 2020
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA CVL
<b>8. Partenariat</b>	La filière bovins viande

<b>9. Coût total estimé</b>	<b>B.3.4. / Total = 176 000 €</b> - <b>Elaboration d'une liste d'éleveurs à accompagner</b> (pour mémoire) - <b>1<sup>ère</sup> visite et réalisation d'une synthèse</b> = 550 € (coût journalier) x 2 x 91 exploitations agricoles = 100 100 € (50% pris en charge par les OPA) - <b>2<sup>ème</sup> visite</b> = 550 € x 1/2 journée x 91 exploitations agricoles = 25 025 € - <b>Suivi de mise en œuvre</b> = 550 € x 1/2 journée x 91 exploitations agricoles = 25 025 € - <b>3<sup>ème</sup> visite ou contact</b> = 550 € x 1/2 journée x 91 exploitations agricoles = 25 025 €
<b>10. Aide Régionale</b>	<b>B.3.4. / 50% = 88 000 €</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires

**CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)**

**Axe B.3 : Reprendre, développer ou céder son exploitation**

**Action B.3.5 : Outils d'ingénierie financière**

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	La reprise d'une exploitation allaitante exige de mobiliser un capital de plus en plus important. Par ailleurs, des projets ambitieux (automatisation, atelier de méthanisation associé à du séchage en grange, par exemple...) voient le jour et leur financement pourrait nécessiter de recourir à de nouveaux instruments d'ingénierie financière.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Réfléchir à d'autres outils de financement que les aides directes (fonds de garantie, fonds d'investissement, etc...) qui permettraient de soutenir les porteurs de projet en élevage allaitant, que ce soit en phase d'installation ou de développement.
<b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	Informers les professionnels de la filière, et sensibiliser les opérateurs de l'aval, sur les outils de financement existants, leurs enjeux, leur montage et leur fonctionnement, en partenariat avec les autres filières. <b>Identifier collectivement les outils les plus adaptés aux objectifs de la filière.</b>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	-
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	- Indicateurs de résultats : Information du comité de filière et des opérateurs de l'aval  - Indicateurs de suivi : Engagement des réflexions avant le bilan à mi-parcours
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	Mi-parcours : en fonction de l'avancement des réflexions et des priorités du comité de filière, engagement ou non d'une action concrète
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA CVL
<b>8. Partenariat</b>	La filière bovins viande
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>8 800 €</b> (pour mémoire) Temps passé : 16 jours x 550 €/jour
<b>10. Aide Régionale</b>	-
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Convention cadre CRACVL/Conseil régional
<b>12. Observations</b>	La communication sera assurée via une journée régionale

**CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)****Axe C.1 : Organiser la Main d'œuvre et le travail****Action C.1 : Organiser la Main d'œuvre et le travail en élevage**

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>La profession constate de forts besoins d'accompagnement sur les thématiques de ressources humaines (principale cause de séparation des GAEC). Ce sujet est encore un sujet tabou et les conseillers spécialisés sont confrontés à d'importantes difficultés pour entrer sur les exploitations avec cette approche « ressources humaines ».</p> <p>Il est important de réfléchir aux moyens de sensibiliser les éleveurs à l'importance de ces sujets et de développer un réseau de prescripteurs des dispositifs d'accompagnement existants, et parallèlement de chercher des pistes pour faciliter l'entrée sur les exploitations allaitantes.</p> <p>De plus, les problématiques d'astreintes, de contraintes de l'élevage, d'amélioration des conditions de travail associés à une augmentation de l'activité par Unité de Travail (augmentation taille des troupeaux) doit amener les éleveurs à développer le recours à la main d'œuvre salariée.</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfléchir à d'autres outils de financement que les aides directes (fonds de garantie, Informer les conseillers d'élevage et installation sur les outils de diagnostic pour mieux accompagner l'éleveur.</li> <li>- Informer les éleveurs et les accompagner dans la mise en place de dispositifs de main d'œuvre partagée.</li> <li>- Accompagner les éleveurs dans la gestion des ressources humaines et l'organisation du travail et prévenir des difficultés sociales et économiques.</li> <li>- Favoriser l'emploi qualifié en élevage pour diminuer les problèmes de main d'œuvre.</li> </ul>
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>C.1.1. Journée « outils de diagnostic » à destination des techniciens</b>  Informer les techniciens sur les outils de diagnostic avec mise en situations concrètes pour qu'ils se fassent prescripteur de la « boîte à outils » et relais pour une mise en contact de l'éleveur avec personne compétente: objectif: pouvoir mettre en réseau l'éleveur pour répondre à ses attentes : Ergonomie ; Gehodes ; Travibov. Mettre en place une journée avec les compétences requises.</p> <p><b>C.1.2. Accompagner la mise en place de la main d'œuvre partagée</b>  - étudier la faisabilité, en fonction des besoins de groupes d'éleveurs, de la mise en place du dispositif de main d'œuvre partagée le plus adapté.  - accompagner à la mise en œuvre du dispositif choisi au sein des groupes d'éleveurs.</p> <p><b>C.1.3. Création de références sur la gestion des ressources humaines et l'organisation du travail :</b>  - Mobiliser le réseau GEHODES auprès de 6 fermes « témoins » (1 ferme dans chaque département dont l'OIER des Bordes dans le 36), auxquelles les éleveurs identifieraient mieux ce qu'un accompagnement GEHODES peut leur apporter : soit la réalisation de 6 diagnostics et accompagnements.  - Accompagner à la mise en œuvre du plan d'actions proposé.  - Description des cas et communication sur ces 6 fermes « témoins » (lien action A.5.2.).</p> <p><b>C.1.4. Ouvrir le dispositif CAP MAIN D'ŒUVRE à l'élevage allaitant :</b>  cette action pourra faire l'objet de proposition d'actions à mi-parcours du CAP.</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Chambres d'agriculture et partenaires identifiés à l'Appel d'Offre pour l'action C1.2.
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de résultats :  Evolution du nombre de diagnostic GEHODES à la « carte » réalisés</li> <li>- Indicateurs de suivi :  Nombre de conseillers élevage informés  Nombre d'animation de groupes d'éleveurs</li> </ul>

	Nombre de fermes « témoins » engagées
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	Juillet 2016 - juillet 2020
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA CVL
<b>8. Partenariat</b>	Services de remplacement, BioCentre, FRSEA, JA, AREFA...
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>TOTAL = 48 060 €</b> <b>C.1.1. / frais intervenant et logistique = 1 500 €</b> <b>C.1.2. / 15 jours d'animation par groupe x 4 groupes x 550 € (coût journalier)</b> <b>= 33 000 €</b> <b>C.1.3. / 2 260 € / diagnostic x 6 fermes = 13 560 €</b>
<b>10. Aide Régionale</b>	<b>TOTAL = 23 280 €</b> <b>C.1.2. / 50% = 16 500 €</b> <b>C.1.3. / 50% = 6 780 €</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	C.1.1. / Crédits GEHODES et CRACVL C.1.2. / Autofinancement des bénéficiaires C.1.3. / Crédits GEHODES filières 50%

**CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)**

**Axe C.2 : Améliorer les conditions de travail et moderniser les exploitations**

**Action C.2 : Améliorer les conditions de travail et moderniser les exploitations**

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<p>Les exploitations se doivent d'être performantes et en capacité d'adaptation aux nombreuses évolutions des réglementations et du marché, ce qui passe par un outil de production adapté, en bon état de fonctionnement et permettant de bonnes conditions de travail. Mais les investissements en élevage allaitant sont lourds financièrement et longs à rentabiliser.</p> <p>Par ailleurs, l'étude « Devenir du territoire allaitant de la région » a fait apparaître que 67% des éleveurs enquêtés ont un bâtiment arrivé à saturation en terme de place ; 35% n'étaient pas équipés en matériel de contention ; 57% n'étaient pas équipés en caméra de surveillance des vêlages...</p>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminuer la pénibilité et améliorer la productivité du travail et la sécurité des hommes.</li> <li>- Permettre une évolution du système vers une amélioration de l'autonomie alimentaire.</li> <li>- Permettre une amélioration du bien-être animal.</li> <li>- Permettre d'améliorer la préparation sanitaire.</li> </ul>
<p><b>3. Contenu de l'action</b></p> <p><b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p><u>Investissements finançables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâtiment d'élevage et de stockage de fourrages e de grains avec bardage et charpente bois SAUF si portée &gt; à 15 mètres bardage obligatoire uniquement : gros œuvre, plomberie, fosses à effluents et plates formes, case de quarantaine, électricité, auges et abreuvoirs, râteliers, nourrisseurs, récupération et stockage des eaux de pluies, filets brise vents et terrassement.</li> <li>- Matériels de contention : couloir de contention fixes ou mobiles, barrières, bascule, cornadis, panneaux césarienne, panneaux insémination et barre anti-recul, quai d'embarquement.</li> <li>- Au pâturage: systèmes d'abreuvement, aménagement de point d'eau, bords de mare ou de cours d'eau, pompe éolienne ou solaire, passage canadiens, matériel de clôture, broyeur à disque sous clôture.</li> <li>- <b>Matériel lié à usage exclusif pour l'autonomie alimentaire du troupeau :</b> stockage de concentrés, fabrication d'aliment à la ferme et de distribution automatisée ou mécanisée des aliments: cellules, broyeurs et aplatisseurs, désileuses, remorques distributrices mélangeuses ou non, vis de reprise, pailleuse-distributrice, <b>presse, faneuse, andaineuse, faucheuse...</b></li> <li>- Matériels et asservissement électronique, robotique, logiciels spécifiques: distribution aliment, détection des chaleurs et des vêlages, identification électronique, vidéosurveillance, matériels de surveillance sanitaire (alimentaire)</li> <li>-Matériels liés aux économies d'énergies</li> <li>- Frais généraux liés aux investissements : diagnostic préalable à l'investissement</li> </ul> <p>dépenses de conception des bâtiments (études, frais d'architecte, maîtrise d'œuvre)</p> <p><i>Ne sont pas considérés comme un simple remplacement et sont éligibles les dépenses d'acquisition d'un bien en remplacement d'un bien amorti au plan comptable.</i></p>
<p><b>4. Bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p><u>Eleveur de la région Centre-Val de Loire répondant à l'ensemble des conditions suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- engagé dans au moins une des actions du CAP filière</li> <li>- et adhérent OP ou Bovins Croissance ou engagé dans un contrat d'approvisionnement pérenne en circuit de proximité pour une part significative de sa production (50% des réformes finies, génisses et JB,</li> </ul>

veau...)

- et n'a pas bénéficié d'une aide à l'investissement sur la durée du CAP 3G

**SAUF** pour les investissements « **matériels de contention** » l'aide est ouverte à **tout public** éleveurs allaitants en région Centre-Val de Loire et n'ayant pas bénéficié d'une aide à l'investissement sur la durée du CAP 3G.

**Projet dont les dépenses éligibles comprises entre 4 000 € et 10 000 € HT : la procédure CAPEX** hors FEADER s'applique :

Taux de base d'aide publique : 20%

Bonifications

+ **15%** pour les exploitations engagées en agriculture biologique  
ou + **10%** pour les exploitations engagées dans un autre signe officiel de qualité

+ **10%** pour le matériel de contention : bonification **ouverte à tous les éleveurs, avec un montant d'investissement éligible plafonné à 10 000 € HT, et une aide plafonnée à 2 000 €.**

Taux d'aide maximum de la région : 40%.

**Projets dont les dépenses éligibles strictement supérieures à 10 000 € HT** : Montant d'investissement éligible **plafonné à 90 000 € HT.**

**1) Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles » du PDR (hors mise aux normes et hors CUMA)**

Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du PDR, ces taux s'appliquent en fonction des investissements éligibles inscrits dans chacun des CAP.

Taux de base d'aide publique (à parité Région / FEADER) : 20%

Bonifications (cumul max de 40% / 50% pour un jeune agriculteur ou une exploitation engagée en Agriculture Biologique) :

+ **10%** pour les bénéficiaires prioritaires (jeunes agriculteurs ou exploitations engagées en agriculture biologique ou dans un signe officiel de qualité).

+ **10%** pour les projets agro-écologiques : opérations d'économie d'énergie ou de réduction des intrants.

+ **10%** sur les territoires prioritaires (le siège d'exploitation ou au moins une parcelle de l'exploitation située dans un territoire prioritaire) au regard des enjeux de réduction d'intrants (territoire sous contrat Agences de l'eau).

+ **10%** pour les priorités régionales de développement rural : places d'engraissement supplémentaire bovin viande.

Majoration du taux de base bonifié (cumul max 75% d'aide publique):

+ **15%** pour les projets collectifs portés par un GIEE.

+ **10%** pour les opérations bénéficiant d'un soutien dans le cadre d'un Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI).

**2) Pour les projets non éligibles et non sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles » du PDR, la procédure CAPEX s'applique :**

Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du PDR, ces taux s'appliquent en fonction des investissements éligibles inscrits dans le CAP.



<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>- Indicateurs de résultats : 630 projets sur 4 ans</p> <p>- Indicateurs de suivi : Type d'investissements soutenus Nombre d'exploitations bénéficiaires Montant des investissements réalisés Montant des aides attribuées</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	Juillet 2016 - juillet 2020
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA CVL
<b>8. Partenariat</b>	OP, CAs, CEL
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>11 606 000 €</b>
<b>10. Aide Régionale</b>	<b>1 762 085 € dont 600 000 € pour les dossiers « matériels de contention tout public »</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Agences de l'eau dans le cadre du dispositif PCAE et de la Mise aux Normes et Ecophyto2. Etat : Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles PCAE
<b>12. Observations</b>	Mise en œuvre CAPEX : les dossiers doivent être visés par une OP ou OPA et transmis à la CRACVL

<b>CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)</b>	
<b>Axe C.3 : Améliorer et sécuriser le revenu pour les différents débouchés</b>	
<b>Action C.3.1 : Accompagnement des projets des éleveurs</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	On constate une grande variabilité au sein des exploitations agricoles en matière de performances économiques et zootechniques. Cette marge de progrès importante doit être accompagnée par une expertise technique ayant pour objectif d'aider l'exploitation à définir son projet, à le mettre en œuvre et répondre aux problématiques qui lui sont propres dans un contexte spécifique.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Accompagner les projets des éleveurs et les évolutions des élevages de la région.
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>Appuis techniques individuels pour les thématiques suivantes :</b></p> <p>1. <b>Accompagnement stratégique</b> (62 AT) : accompagner les éleveurs dans l'approche globale de l'exploitation afin de réfléchir les orientations stratégiques à moyen et long terme et raisonner leurs investissements.</p> <p>2. <b>Engraissement et finition</b> (804 AT) : accompagner à la création d'atelier ou maintien ou développement.</p> <p>3. <b>Coût de production et autonomie alimentaire</b> (500 AT) : accompagner les éleveurs dans la maîtrise des coûts de production :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- calculer des coûts de production, prix de revient et rémunération de la main d'œuvre (méthode nationale) -&gt; mieux piloter l'exploitation,</li> <li>- mesurer l'efficacité des différents postes - &gt; repérer les leviers d'amélioration sur les produits comme sur les charges,</li> <li>- comparer les résultats avec des exploitations de même système, issues du réseau de ferme de références régionales (INOSYS) - &gt; prendre des décisions stratégiques et de pilotage en comparant ses résultats aux autres éleveurs</li> <li>- simuler une nouvelle conjoncture économique</li> </ul> <p>Chaque appui doit permettre d'élaborer un plan d'actions, avec quelques actions prioritaires, et faire la proposition, si nécessaire, des autres thématiques à suivre.</p> <p>Calcul du coût de production :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte des données en élevage, calcul du coût de production.</li> <li>- Analyse du coût de production : Commentaires et échanges avec l'éleveur. Analyse poste par poste. Identification des marges de progrès. Proposition et rédaction d'un plan d'action 2 heures en individuel. (durée 3 à 4 heures pour des éleveurs non adhérents des services Conseil Elevage ou un travail complémentaire d'analyse du système peut être nécessaire pour élaborer les recommandations)</li> </ul> <p>4. <b>Amélioration du cheptel</b> (650 AT) : accompagner les éleveurs dans la démarche de sélection génétique voire génomique: choix des reproducteurs (avec ou sans nouvelle indexation), utilisation des outils de prévision et d'analyse de la production à la vache ou au troupeau.</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	CAs, CEL et OP
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>- Indicateurs de résultats :</p> <p>62 appuis techniques « Accompagnement stratégique »</p> <p>804 appuis techniques « Engraissement et finition »</p> <p>500 appuis techniques « Coût de production et autonomie alimentaire »</p> <p>650 appuis techniques « Amélioration du cheptel »</p> <p>- Indicateurs de suivi :</p> <p>Nombre d'éleveurs engagés en appui technique individuel</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	Juillet 2016 - juillet 2020
<b>7. Pilote de la mise en œuvre</b>	CRA CVL

<b>de l'action</b>	
<b>8. Partenariat</b>	La filière bovins viande
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>Total = 585 325 €</b> Thématiques 1, 2 et 4 : Plafond de 200 € / visite x 519 AT + coût ½ journée <b>275 € x 997AT = 377 975 €</b> Coûts production : plafond de 415 € / opération x 500 AT = <b>207 350 €</b> - Collecte des données en élevage : ½ journée = coût 275 € - Analyse du coût de production : 2 heures en individuel = coût 140 €
<b>10. Aide Régionale</b>	C.3.1. / 50% = <b>292 633 €</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires Etat : FAM Appui technique Collectif autonomie alimentaire et coût de production = 205 077 €

**CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)**

**Axe C.3 : Améliorer et sécuriser le revenu pour les différents débouchés**

**Action C.3.2 : Création de références, diffusion et communication des travaux de recherche**

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	L'accompagnement des éleveurs dans leur amélioration de la rentabilité, de l'organisation du travail passe par la création de références issues de la recherche appliquée et par la démonstration des marges de progrès.					
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Accompagner les projets des éleveurs et les évolutions des élevages de la région.					
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	Création de références, diffusion et communication des travaux de recherche : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Essai expérimental Engraissement des bovins en système conventionnel</li> <li>- Essai expérimental Engraissement des bovins en système Agriculture Biologique</li> <li>- Essai Fertilisation azotée des prairies multi-espèces 2016-2020</li> <li>- Essai expérimental 2016-2017 : Valorisation des engrais de Ferme</li> <li>- Elaboration de 2 documents de synthèse des références sur les coûts de production en conventionnel et/ou en AgriBio (lien avec Pôle Massif Bio IDELE)</li> <li>- Développer et consolider le réseau régional de compétence « Herbe et Fourrages »</li> </ul>					
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	OIER des Bordes, CAs, IDELE					
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de résultats : Adaptation de messages et conseils à destination des éleveurs</li> <li>- Indicateurs de suivi : Protocole et rapports de suivi des expérimentations Nombre de fermes pilotes en production allaitante dans le réseau Herbe et Fourrages</li> </ul>					
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	Juillet 2016 - juillet 2020					
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA CVL					
<b>8. Partenariat</b>	La filière bovins viande					
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>Total = 2 961 780 €</b> OIER des Bordes 2016-2019 :					
		2016	2017	2018	2019	Total
	Organisation du travail (Main d'œuvre et communication)	10 000 €				10 000 €
	<b>Programme Expérimental Valorisation des engrais de Ferme »</b>	60 000 €	30 000 €			90 000 €
	<b>Programme Expérimental « Fertilisation azotée des prairies multi-espèces »</b>	170 000 €	170 000 €	170 000 €	170 000 €	680 000 €
	<b>avec Communication</b>		50 000 €		20 000 €	70 000 €
<b>Programme Expérimental Engraissement Conventionnel »</b>	70 000 €	150 000 €	200 000 €	200 000 €	620 000 €	

	<b>Programme Expérimental Engraissement AgriBIO »</b>	«	133 084 €	133 084 €	133 084 €	133 084 €	532 336 €
	<b>avec Communication</b>				70 000 €		70 000 €
<b>2 072 336 €</b>							
Elaboration document coût de production : 10jours x 850 € (coût journalier IDELE) = <b>8 500 €</b> Programme Herbe et Fourrages 2016-2020 = <b>880 944 €</b>							
<b>10. Aide Régionale</b>	<b>C.3.2 Total = 460 439 €</b>						
	OIER des Bordes :						
		2016	2017	2018	Prev 2019	TOTAL	
	Expérimentations Fonctionnement	54 000	54 000	59 000	59 000	226 000	
	Expérimentations Communication			5 000	15 000	20 000	
	GEHODES				10 000	10 000	
	TOTAL Enveloppe CAP Filière	54 000	54 000	64 000	84 000	256 000	
	Loi Nôtre		8 000	8 000	8 000	24 000	
	TOTAL Demandes	54 000	62 000	72 000	92 000	<b>280 000 €</b>	
	-IDELE : Jours création document = <b>4 250 €</b> -Herbe et fourrages = <b>176 189 €</b> sur la durée du CAP						
<b>11. Participation autres financeurs</b>	FEADER « Herbe et Fourrages » : 704 756 € Etat : FAM expérimentation = 266 168 €						

<b>CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)</b>	
<b>Axe C.3 : Améliorer et sécuriser le revenu pour les différents débouchés</b>	
<b>Action C.3.3 : Maillage territorial du conseil élevage</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	La densité d'éleveurs bovins viande est à maintenir en particulier dans notre région intermédiaire où l'élevage est fragile. On constate, depuis plusieurs années, une réduction régulière du nombre d'exploitations. L'enjeu est de maintenir l'activité d'élevage dans tout le territoire du Centre-Val de Loire et accompagner tous les éleveurs dans leurs multi-performances (économiques, environnementales, sociales...)
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pouvoir proposer à tous les éleveurs de la région un technicien de proximité, avec une expertise technique, capable de proposer, lui-même ou via son équipe et ses partenaires, les services du quotidien.</li> <li>• Diffuser régulièrement aux éleveurs des supports d'information relayant les informations techniques, les actualités de la filière, les actions du CAP filière. Et être un relais de déploiement des actions de la filière.</li> <li>• Participer aux orientations de la filière en étant présents aux instances régionales en y apportant les éléments techniques nécessaires.</li> </ul>
<b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Les actions de maintien de l'élevage et de conseil aux éleveurs dans la région s'appuient sur deux piliers, aujourd'hui portés par les structures Conseil Elevage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la collecte de données en élevage, en viande comme en lait, fiables et qualifiées dans le cadre du schéma génétique français, et dans le futur règlement zootechnique européen (RZE).</li> </ul> <p>Avec ce service, les éleveurs bénéficient d'indicateurs fiables et contrôlés, de la qualification de la performance viande ou lait et de l'indexation des animaux (fiche carrière officielle de chaque femelle du troupeau et bilan troupeau).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un « maillage élevage » territorial et de proximité, permettant la diffusion des messages techniques et des orientations locales et régionales, ainsi que le maintien de services quotidiens sur toute la zone</li> </ul> <p>Au travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de formations, de groupes ou de journées d'information</li> <li>- Synthèse et diffusion de résultats collectifs, techniques ou économiques,</li> <li>- Proposition en commun d'outils d'analyse stratégique filière,</li> <li>- Participation à des actions de développement et d'accompagnement de l'élevage et des filières,</li> <li>- Actions de recherche et développement, pour maintenir l'élevage de la région à la pointe.</li> </ul> <p>Le détail de cette action est précisé dans une fiche spécifique transversale aux CAP filière Bovins lait, Bovins viande, caprins et Ovins.</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	6 ECEL
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de résultats :</li> <li>Livrables : bulletins, document de synthèse des performances suivies</li> <li>- Indicateurs de suivi :</li> <li>Nombre d'exploitants ayant bénéficié de l'action</li> </ul>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2019 - 2020
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA CVL

<b>8. Partenariat</b>	La filière bovins viande																		
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>213 900 €</b>  = 194 jours x 550 € (coût journée) x 2 années</p> <p>Pour mémoire prévisionnel :</p> <table border="1" data-bbox="403 349 1137 763"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;"><b>Répartition annuelle</b> en nombre de jour agents (550 € coût journalier)</th> </tr> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;"><b>Bovins viande</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA18</td> <td style="text-align: center;">77</td> </tr> <tr> <td>CA28</td> <td style="text-align: center;">11</td> </tr> <tr> <td>CA36</td> <td style="text-align: center;">59</td> </tr> <tr> <td>TCEL 37</td> <td style="text-align: center;">24</td> </tr> <tr> <td>CA41</td> <td style="text-align: center;">18</td> </tr> <tr> <td>Alysé 45</td> <td style="text-align: center;">6</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td style="text-align: center;"><b>194</b></td> </tr> </tbody> </table>	<b>Répartition annuelle</b> en nombre de jour agents (550 € coût journalier)		<b>Bovins viande</b>		CA18	77	CA28	11	CA36	59	TCEL 37	24	CA41	18	Alysé 45	6	<b>TOTAL</b>	<b>194</b>
<b>Répartition annuelle</b> en nombre de jour agents (550 € coût journalier)																			
<b>Bovins viande</b>																			
CA18	77																		
CA28	11																		
CA36	59																		
TCEL 37	24																		
CA41	18																		
Alysé 45	6																		
<b>TOTAL</b>	<b>194</b>																		
<b>10. Aide Régionale</b>	C.3.3. / 50% = <b>106 950 €</b>																		
<b>11. Participation autres financeurs</b>																			

**CAP Bovins Viande (08/07/2016 – 07/07/2020)**

**Axe C.3 : Améliorer et sécuriser le revenu pour les différents débouchés**

**Action C.3.4 : Protocole expérimental sur la boucle électronique dite « active » de suivi du troupeau**

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<p>La maîtrise des coûts de production, la réduction de la pénibilité et l'amélioration de la sécurité dans la manipulation en élevage allaitant sont des préoccupations permanentes. Elles passent par la recherche d'une plus grande rigueur dans les itinéraires techniques et dans l'automatisation de certaines tâches. En effet, en moyenne les éleveurs pèsent leurs bovins seulement 2 à 3 fois sur leur carrière. Ceux-ci doivent être évalués, contrôlés et corrigés régulièrement, notamment grâce au suivi des poids et des croissances des animaux.</p> <p>Il y a une réelle plus-value potentielle, technique et économique. A la fois en matière de mise à la reproduction plus précoce des génisses selon un objectif de poids adapté ; mais aussi dans la réactivité d'ajustement des rations, dans le tri automatique des animaux, et dans la récupération automatique des indicateurs de croissance.</p> <p>La bascule de pesée automatique devient l'outil indispensable pour progresser dans ce domaine économique. C'est une innovation de simplification du métier d'éleveur et d'amélioration de la productivité des élevages. Le pilotage du troupeau pour améliorer les performances est donc plus précis.</p> <p>Durant ces dernières années, les progrès technologiques ont permis de mettre sur le marché des outils plus simples ou plus polyvalents en gardant toutes leurs fonctionnalités initiales.</p> <p>Néanmoins, l'outil actuellement sur le marché engendre un investissement important. Il est donc nécessaire de faire prendre conscience de l'intérêt de cet outil par les éleveurs et d'étudier une optimisation de son utilisation en région.</p> <p>La création de références couplée à la démonstration est un levier pour lever les freins à la prise en main de cette technologie.</p>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<p>Cette technologie offre donc une vraie opportunité aux éleveurs de la région Centre-Val de Loire pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faciliter et sécuriser le travail sur un animal</li> <li>- améliorer leurs performances zootechniques</li> <li>- améliorer la rentabilité de leur atelier</li> <li>- anticiper les ventes des animaux et pouvoir négocier au mieux la date d'enlèvement des animaux</li> <li>- améliorer le bien-être animal par la réduction du stress lié à la manipulation humaine</li> <li>- anticiper et préparer les élevages à la dématérialisation et la simplification électronique</li> <li>- augmenter la réactivité d'adaptation des conseils en alimentation et sanitaire du troupeau</li> </ul>
<p><b>3. Contenu de l'action</b></p> <p><b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p>Mettre en place un protocole dans 4 bassins de production de la région avec dans chaque bassin la création de références et de lieux de diffusion chez 5 à 10 éleveurs et pour tout le troupeau (3 générations).</p> <p>Pour ce faire, un kit d'équipement mutualisé par bassin est nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- cage de pesée automatique mobile PM 6000 Liberty Maréchalle : 8 700 €</li> <li>- barrières : 860 €</li> <li>- panneau solaire pour autoalimentation : 350 €</li> <li>- 120 paires de boucles électroniques par élevage x 10 élevages (1,20 € de surcoût par paire de boucle et surbouclage) : 1 440 €</li> </ul> <p>TOTAL par KIT : 11 350 €</p> <p><b>Et une caméra de surveillance du bon usage de la bascule autopesée : 500€</b></p> <p>Le kit sera installé pour une durée de 3 mois minimum par élevage, puis sera déplacé pour être utilisé au total chez 5 à 10 éleveurs sur une période de 4</p>



	<p>années.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'installation du protocole par un technicien et réalisation du diagnostic de départ (points zéro des indicateurs de résultats : 1,5 journées par élevage x 10 élevages x 4 bassins = 60 jours.</li> </ul> <p>Deux contextes d'étude : en stabulation l'hiver et au champ l'été.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation mensuelle des données auprès de l'éleveur : 0,75 journée x 3 x 10 x 4 = 90 jours.</li> <li>- Compilation des données par bassin d'étude et régionalement et valorisation collective des résultats par bassin et au niveau régional lors de journées techniques : 18,5 jours</li> <li>- Un groupe de technicien se rencontrera tout au long de la durée du projet et sera piloté par un conseiller référent bovins viande.</li> <li>- Faire un retour de l'expérience auprès de la presse agricole et des concepteurs des matériels pour argumenter une diminution du coût (auprès de Maréchalle et littoral Normand).</li> </ul>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	CAs, CEL et IDELE
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de résultats : Pour mesurer les objectifs fixés, plusieurs indicateurs indirects seront utilisés : Evolution de l'âge au 1er vêlage Evolution du coût de mise en place et couts de fonctionnement des ses outils de pesés Nombre de bovins viande équipé en identification électronique Evolution du coût alimentaire</li> <li>- Indicateurs de suivi : Nombre de pesées moyen par élevage Nombre d'élevages en pesée par bassin Données mensuelles accumulées Facture achat de matériel</li> </ul>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	Juillet 2016 - juillet 2020
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA CVL
<b>8. Partenariat</b>	France Conseil ELevage, OIER des Bordes
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL = 139 900 €</b></p> <p>Investissement = <b>47 400 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- kit 11 350 € x 4 = <b>45 400 €</b></li> <li>- caméra 500€ x 4 = <b>2 000 €</b></li> </ul> <p>Fonctionnement = <b>92 500 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 550 € (coût journalier OPA) x 162 jours + 850 € (coût journalier IDELE) x 4 jours</li> </ul> <p>Détails <b>168,5 jours</b> =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• installation du protocole et diagnostic initial : 1,5 jour x 10 élevages x 4 bassins = 60 jours</li> <li>• valorisation mensuelle des données auprès de l'éleveur : 0,75 journée x 3 x 10 élevages x 4 bassins = 90 jours</li> <li>• compilation des données : 3 jours x 4 bassins = 12 jours</li> <li>• exploitation régionale par la <b>CA18 : 6,5 jours</b></li> </ul>
<b>10. Aide Régionale</b>	C.3.4. / 50% = <b>69 950 €</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des maîtres œuvres.
<b>12. Observations</b>	La valorisation mensuelle des données auprès de l'éleveur : ce service sera pris en charge à 50% par la Région, à 25% par Bovins Croissance et

à 25% par l'éleveur.

Le kit en détail :

- Bascule fonctionnant en autonomie complète avec panneau solaire
- Pesée des bovins sans arrêt grâce à l'indicateur WOW XR 3000.
- Enregistrement des poids avec le numéro de la boucle de la boucle électronique.
- Câble RS 232 et USB pour transfert des données sur ordinateur.
- La cage de pesage peut être utilisée en extérieur ou en stabulation.

**BUDGET PREVISIONNEL révisé 2016-2020**

	<b>Axes</b>	<b>Actions</b>	<b>Coûts €</b>	<b>Aides Région €</b>
A/ Rapprocher l'offre et la demande pour plus de valeur ajoutée	A.1. Rapprocher l'offre et la demande pour plus de valeur ajoutée	1. Analyser la consommation de la viande bovine en région Centre-Val de Loire et dans les gros bassins de consommation proches	9 000	2 800
		2. Capitaliser et consolider pour la filière bovins viande les résultats de l'étude du Conseil régional « caractérisation de l'offre régionale »	2 750	-
		3. Valoriser les résultats sous forme d'une rencontre d'information et d'échanges entre producteurs / distributeurs / consommateurs	8 000	4 000
		4. Proposer de nouvelles actions leviers à l'issue des études	18 000	9 000
		<b>TOTAL A.1</b>	<b>37 750</b>	<b>15 800</b>
	A.2. Valoriser la viande du Centre-Val de Loire	1. Intégrer les entreprises et exploitations viande bovine dans la signature © du CENTRE	7 000	
		2. Soutenir les marques existantes par la promotion	12 400	
		3. Développer les circuits de proximité par un accompagnement à la diversification et l'organisation de l'offre collective	152 500	76 250
		4. Promouvoir la charte des bonnes pratiques d'élevage auprès	80 000	

	des éleveurs allaitants et du grand public		
	<b>TOTAL A.2</b>	<b>251 900</b>	<b>76 250</b>
A.3. Sécuriser le revenu des producteurs engraisseurs bovin viande, encourager à la finition et à la mise en place d'engraissem nt	Caisses de sécurisation	<b>302 400</b>	<b>139 600</b>
A.4. Identifier l'empreinte environnementale	Mettre en avant les contributions positives de l'activité allaitant et accompagner dans les marges de progrès	<b>27 150</b>	<b>13 575</b>
A.5. Diffuser l'information et organiser la communication	1. Créer et diffuser l'information via un bulletin « Esprit Filière »	11 100	2 800
	2. Mettre en place des journées d'échanges et d'information	30 500	15 250
	3. Solliciter les outils INTERBEV de communication Grands Publics	-	-
	4. Communiquer sur les actions du CAP filière et les contacts clés	3 500	3 500
	<b>TOTAL A.5</b>	<b>45 100</b>	<b>21 550</b>
	<b>TOTAL A</b>	<b>664 300</b>	<b>266 775</b>
B/ Rendre attractif les métiers de la viande	1. Coordonner et mutualiser les actions de promotion des métiers de la viande auprès des scolaires	15 950	7 975
	2. Mettre en place des actions de promotion	59 150	29 575
	<b>TOTAL B.1</b>	<b>75 100</b>	<b>37 550</b>
B.2. Pérenniser l'activité d'abattage	1. Mettre en œuvre un groupe de travail "abattoirs régionaux"	39 850	19 925

		2. Soutenir les investissements de diversification des abattoirs	300 000	Direction de l'industrie
		3. Etude problématique main d'œuvre chaîne d'abattage	14 152	7 076
		<b>TOTAL B.2</b>	<b>354 002</b>	<b>27 001</b>
	B.3. Reprendre, développer ou céder son exploitation	1. Communication positive	13 880	6 940
		2. Installation progressive	2 220	-
		3. Suivi post-installation	4 040	-
		4. Préparation des éleveurs à la transmission de leur exploitation	176 000	88 000
		5. Outils d'ingénierie financière (fonds de garantie)	8 800	-
		<b>TOTAL B.3</b>	<b>204 940</b>	<b>94 940</b>
		<b>TOTAL B</b>	<b>634 042</b>	<b>159 491</b>
C/ Organiser, Améliorer et Sécuriser les conditions de travail et le	C.1. Organiser la main d'œuvre et le travail	1. Informer sur les outils de diagnostic	1 500	-
		2. Accompagner et informer sur la mise en place de la main d'œuvre partagée	33 000	16 500
		3. Créer des références sur la gestion des ressources humaines et l'organisation du travail	13 560	6 780
		<b>TOTAL C.1</b>	<b>48 060</b>	<b>23 280</b>
	C.2. Améliorer les conditions de travail et moderniser les exploitations	Soutenir l'investissement dans les exploitations allaitantes	<b>11 606 000</b>	<b>1 762 085</b>
	C.3. Améliorer et sécuriser le revenu pour les différents débouchés	1. Accompagner techniquement les projets des éleveurs	585 325	292 633
		2. Créer des références, diffuser et communiquer	2 961 780	460 439

CAP BOVIN VIANDE 3<sup>ème</sup> génération - Annexe B

	sur les travaux de recherche		
	3. Maillage territorial du conseil élevage	213 900	106 950
	4. Simplifier et optimiser la gestion du troupeau avec la boucle électronique dite « active »	139 900	69 950
	<b>TOTAL C.3</b>	<b>3 900 905</b>	<b>929 972</b>
	<b>TOTAL C</b>	<b>15 554 965</b>	<b>2 715 337</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 853 307 €</b>	<b>3 141 603 €</b> dont intégration fonds « Loi NOTRe » : 127 608 €

**Projet de filière - CAP Bovins Viande**

**Notes d'actualisation du diagnostic  
à mi-parcours  
filiale bovins viande  
2016-2020**



**aGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
CENTRE-VAL DE LOIRE



*Le Conseil régional du Centre-Val de Loire, la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire et Interbev Centre-Val de Loire se sont engagés conjointement en juillet 2016 dans un programme d'actions "CAP filière" en faveur de la filière Bovins viande de la région Centre-Val de Loire. Après 2 ans de mise en œuvre et en préalable à l'établissement du bilan, cette note fait le point sur la situation de la filière.*

## 1. Rappel du diagnostic

Le diagnostic réalisé en 2016 décrivait la filière bovine comme la 1<sup>ère</sup> filière animale de la région Centre-Val de Loire représentant 30% de la production agricole finale de l'élevage. Aujourd'hui on y dénombre près de **550 000 bovins allaitants** dont **198 000 vaches allaitantes** réparties sur près de **2 500 détenteurs dits professionnels (détenant plus de 30 animaux)**. On observe une diminution du cheptel de 1% depuis 2016.

La surface en herbe du Centre-Val de Loire est de 390 000ha, soit 17% de la SAU régionale.

Principalement concentrée sur les départements du Cher (30%) et de l'Indre (27%), il s'agit d'une production à forte **orientation "maigre"** (broutards) vendue à l'export, soit 63% des animaux produits et races à viande qui se rattache principalement aux bassins Charolais et Limousin. Les exportations de broutards sont en hausse depuis 2016, avec une **nette progression des ventes de génisses**.

Le Centre-Val de Loire reste donc une petite région bovine face au grand bassin allaitant, située à sa périphérie.

Le point faible de cette production de maigre, pour la région Centre-Val de Loire comme pour le reste du bassin, reste son **irrégularité**.

Sur le plan de l'organisation le **sentiment d'appartenance à une filière et à s'y engager** ne concerne qu'une partie de la production avec **39% des animaux** commercialisés par **une organisation de producteurs**; à l'opposé, beaucoup d'éleveurs, souvent isolés, restent plus tributaires des aléas de la conjoncture et travaillent avec des négociants (45 négociants en région).

Cet **isolement** d'une partie des producteurs explique aussi le manque de performance et les difficultés de certains ; cependant, **les marges de progrès sont importantes** au travers de la maîtrise de la reproduction, des coûts de production, de l'alimentation et de l'état sanitaire du troupeau.

### L'abattage et les outils

Sur le segment de la production d'animaux finis pour l'abattoir, **84% sont abattus dans des abattoirs hors région** (30% Auvergne Rhône Alpes ; 15% Pays de la Loire) sur un total de **103 757 bovins viande produits en 2017**, ce qui représente plus de **36 000 tonnes** équivalent carcasse, soit 80% de ce tonnage qui provient de races à viande et 15% de races laitières (-4% par rapport à 2016 ; surtout dans le Cher et le Loir-et-Cher). Cette situation explique la **difficulté à avoir une politique régionale sur l'aval**, alors que **pour le "maigre", la région reste fortement tributaire du marché Italien**.

### **Ces deux éléments contribuent à la fragilité de la filière.**

A l'opposé en 2017, les **16% de la production** restante (7976 tonnes), sont abattus dans les **outils locaux d'abattages**, dont l'activité traite pour 62% des animaux provenant de la région (22% en provenance de Nouvelle Aquitaine et 12% des Pays de la Loire). Le volume d'abattage est stable depuis 2016.

**Le maintien de ces outils** sur les territoires offre un maillage géographique propice aux politiques de développement durable, sur les trois axes : social (car il permet de maintenir 120 emplois directs en 2015) ; environnemental (car il permet de réduire les transports d'animaux et de produits viande crus ou élaborés) ; économique (car ces outils sont des interlocuteurs à privilégier dans le cadre des **circuits locaux de commercialisation**. Il y donc a là **un véritable enjeu**, auquel s'ajoute la possibilité de répondre aux recommandations sur les **approvisionnements des collectivités**.

### Sur le grand marché européen et français,

Des évolutions sont à prendre en compte, notamment la part de la consommation des viandes blanches, particulièrement la volaille, qui s'accroît au détriment des viandes rouges,



et **une consommation de viande** qui ne cesse de **diminuer en France depuis 2006 ; moins 10% entre 2006 et 2017**. L'érosion de la consommation de viande bovine est considérée comme structurelle. Elle est liée principalement à des facteurs sociétaux (habitude de consommation, moindre besoin nutritionnels...) et économiques (prix plus élevé de la viande bovine).

En matière de consommation, les exportations de viande bovine sont en hausse depuis 2016, multipliées par deux vers la Belgique et se maintiennent vers l'Italie, l'Allemagne et la Grèce. Elles ont nettement progressé vers la Turquie.

Les importations de viande bovine augmentent depuis 2016 en provenance des Pays-Bas, Irlande, Allemagne.

Les **cours des brouards sont haussiers** depuis 2016, avec des exportations dynamiques. Les animaux vaccinés contre les sérotypes de FCO8 et 4 sont recherchés. Les prix des brouards inférieurs à 350kg sont en augmentation.

**Les cours des jeunes bovins, des vaches et des veaux entrée abattoir régressent depuis 2016.**

La filière doit également faire face aux nouvelles attentes sociétales : bien-être animal, environnement, autonomie alimentaire des animaux, place de l'herbe dans la ration... et à de nouvelles valeurs : lien au terroir ou à l'éleveur, local, équitable, bio...

Un fort besoin de sécurité, les facteurs de risques sont nombreux pour n'en citer qu'un : la volatilité des cours des matières premières.

Des **dispositifs de sécurisation** sont donc à construire car il existe une vraie place pour l'engraissement en France avec les marchés italiens et espagnols qui plafonnent, et des opportunités, des démarches, non encore exploitées en région Centre-Val de Loire, comme les génisses "rajeunies" ou le veau sous la mère...

Face à la stagnation et à la perte d'impact des signes habituels de qualité (seul le label rouge est bien identifié), c'est plus dans la traçabilité, dans les modes de production respectueux de l'environnement, sur des démarches ciblées, et sur le concept de proximité, que la filière pourrait retrouver une dynamique de croissance. Mais c'est aussi et surtout par le biais d'une compétitivité retrouvée à tous les niveaux (amont, élevage, aval) dans des modes de production durables, que cet objectif pourra être atteint.

Ce diagnostic reste d'actualité aujourd'hui. La conjoncture économique de 2017 n'a pas été plus favorable que les autres années avec cependant une remontée des demandes de maigres de l'Italie et l'ouverture du marché turc. L'export se porte relativement bien malgré un prix toujours faible.